



ROB
2022



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE GRENOBLE



1

UNE CRISE QUI PÈSE LOURD SUR LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS ET QUI RÉVÈLE DES BESOINS SOCIAUX NOUVEAUX p. 3

A

Le contexte national et local p. 3

1. Une tendance générale de reprise économique dans un contexte sanitaire très fragile p. 3
2. La Politique nationale des finances publiques impacte fortement les CCAS p. 4
3. Une tendance générale qui marque des disparités durables en 2021 et 2022 : des publics des CCAS fragilisés qui génèrent un faible taux d'occupation des structures du CCAS p. 5

B

Des éléments d'observation : des publics du CCAS fragilisés par la crise économique et sanitaire p. 8

1. Portrait social grenoblois : regards croisés sur les formes de précarité p. 9
2. Les conséquences sociales de la crise sanitaire : de premiers enseignements à consolider p. 11

2

LES ORIENTATIONS PAR POLITIQUES PUBLIQUES p. 14

A

La Petite Enfance p. 16

B

Les Personnes Âgées p. 19

C

La Lutte contre la Pauvreté et la Précarité p. 22

D

Les Ressources p. 27

1. Les Ressources Humaines p. 27
2. Administration Générale : la poursuite de la démarche de mutualisation et Une politique volontariste de la Ville de Grenoble p. 31

3

LES GRANDS ÉQUILIBRES PROSPECTIFS p. 34

A

La Prospective financière en fonctionnement 2022-2026 p. 34

1. Les grands équilibres de la Prospective financière 2022-2026 p. 35
2. Les dépenses de fonctionnement p. 35
3. Les recettes de fonctionnement p. 35

B

Le Plan Pluriannuel d'Investissement 2022/2026 p. 36

1. Les dépenses d'investissement 2021-2026 (Hors dette) p. 36
2. Les Dépenses d'investissement Hors opérations p. 36
3. Les Dépenses d'investissement d'opérations par direction d'action sociale p. 37

ANNEXES p. 42

1. Éléments relatifs à la Dette – Orientations p. 42
2. Structure des effectifs p. 45
3. Cartographie du Patrimoine p. 54

1

UNE CRISE QUI PÈSE LOURD SUR LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS ET QUI RÉVÈLE DES BESOINS SOCIAUX NOUVEAUX

A — Le contexte national et local

1. Une tendance générale de reprise économique dans un contexte sanitaire très fragile

a) Des signes de reprise économique

Les signaux positifs permettent d'envisager une croissance soutenue du PIB en France en 2021 comme en 2022. Croissance de 1,1% au deuxième trimestre par rapport au premier trimestre de l'année écoulée malgré le confinement jusqu'au 19 mai 2021, reprise de la consommation de services pendant l'été malgré la mise en place du passe sanitaire, investissement dynamique et soutenu par le plan de relance depuis le début de l'année, emploi salarié supérieur à ce qu'il était avant la crise et embauches dynamiques... Avec un acquis de croissance de 4,8% à la fin du deuxième trimestre pour 2021, l'objectif de croissance du gouvernement (6%) pourrait même être dépassé et la plupart des analystes anticipent une croissance du PIB de 6,4% cette année. Ceci pourrait permettre au PIB de retrouver son niveau d'avant crise du quatrième trimestre 2019 dès le quatrième trimestre 2021 après la contraction record du PIB en 2020 (-8%). La croissance resterait dynamique en 2022 à +3,9%.

Malgré ces signaux positifs, les effets n'ont pas bénéficié à l'ensemble de la population. Nombre de personnes en situation précaire ou fragiles n'en perçoivent pas les effets.

	2021	2022
Déficit public	- 8,1 %	- 4,8 %
Endettement (en % du PIB)	115,6 %	114 %
Croissance	+ 6,25 %	+ 4 %
Part des dépenses publiques (en % du PIB)	59,9 %	55,6 %
Taux de prélèvements obligatoires (en % du PIB)	43,7 %	43,5 %

b) Un contexte sanitaire qui demeure très fragile

Après deux ans de revirements incessants en matière de mesures sanitaires et de rythmes d'activité, l'avancée de la campagne de vaccination avec plus de 86% de la population adulte vaccinée semblait permettre enfin d'envisager une reprise durable de l'activité. L'émergence d'un nouveau variant depuis quelques semaines, peut-être résistant aux vaccins, annonce une 5^{ème} vague qui pourrait conduire à revoir ce scénario.

Ainsi, les **incertitudes restent très élevées**, et impactent d'autant les estimations de prospective de ce ROB.

c) Une prospective 2023-2026 du CCAS qui s'appuie sur une hypothèse positive de redressement des finances du CCAS

Pour autant la crise sanitaire laisse des impacts durables qui font émerger un renouveau des imaginaires de l'action publique porteurs d'espoir sur ce que pourrait être « le monde d'après », la ville sobre et inclusive.

Ce ROB s'inscrit résolument dans ces attentes de prospective. Il traduit les orientations du projet de mandat du CCAS sur fond d'une hypothèse de redressement économique et sanitaire qui permet ainsi un redressement sur le mandat 2021-2026 de la situation financière du CCAS de Grenoble.

2. La Politique nationale des finances publiques impacte fortement les CCAS

a) Un soutien plus faible de l'Etat

Dans son projet de loi de finances 2022, le gouvernement mise sur une réduction du déficit public en 2022 à -4,8% du PIB contre -8,4% cette année. Avec la volonté de normaliser les comptes publics au sortir de la crise sanitaire, il s'agit en 2022 de marquer la fin du « quoi qu'il en coûte » entamé en mars 2020 lors du premier confinement. Au total, **133,4Mds€** (en mesures budgétaires de 2020 à 2022), auront été déboursés en deux ans par les administrations publiques pour absorber la majeure partie des dégâts causés par le Covid-19. Un niveau élevé de dette publique pèse sur l'ensemble des finances publiques, et les collectivités territoriales ne sont pas épargnées.

Par ailleurs, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, ainsi que la réduction des valeurs locatives servant au calcul des bases d'imposition des établissements industriels, conduiront à d'importantes évolutions dans les calculs des indicateurs financiers et fiscaux, ces derniers servant eux-mêmes à la détermination de la DGF et des différents mécanismes de péréquation versés par l'Etat aux collectivités.

En outre, le soutien de l'Etat à l'investissement local passe par plusieurs fonds et dotations, attribués aux différentes catégories de collectivités locales. En 2020 et 2021, afin de favoriser la reprise économique, l'Etat a décidé d'abondements massifs de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) en faveur du bloc communal : 950 millions d'euros de DSIL exceptionnelle en loi de finances rectificative pour 2020 ; 650 millions d'euros de DSIL « thermique » en loi de finances initiale pour 2021. Le Projet de Loi de Finances pour 2022 acte d'un abondement supplémentaire de 337 millions d'euros au titre de la DSIL, afin de compléter le financement des contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

b) 2021-2022 : la poursuite de l'impact sanitaire pèse sur les finances du CCAS

Le CCAS de Grenoble avait stabilisé sa situation financière par des efforts collectifs effectués dans le cadre du plan de sauvegarde et de refondation des services publics locaux engagé dans la seconde partie du mandat précédent, ce qui lui a permis de faire face à la baisse inédite des dotations de l'Etat. La crise sanitaire fragilise de nouveau cet équilibre.

En effet, les financements du CCAS sont très liés à son volume d'activité et varient fortement selon d'une part, le soutien de l'ensemble de ses partenaires, et d'autre, part le niveau d'occupation de ses équipements. Or ce dernier a été particulièrement impacté par la crise sanitaire.

Après un soutien des partenaires et financeurs en 2020 qui a fortement limité l'impact de la crise sanitaire, 2021 est marquée par le retrait partiel ou total selon les politiques publiques des mesures de soutien exceptionnel aux pertes d'activités. Il est aggravé d'un faible taux d'occupation des équipements publics qui impactent fortement des recettes majoritairement liées à son activité : taux d'occupation des équipements de petite enfance, de personnes âgées, etc...

Dans le même temps, un poids essentiel de la masse salariale nécessaire à la conduite d'un service public de qualité, conduit au maintien inchangé de son niveau de dépenses. En 2021, la forte implication du personnel a dû se prolonger après l'année exceptionnelle 2020. Cette mobilisation exceptionnelle deux années consécutives a pu engendrer une lassitude qui s'est traduite par un niveau d'absentéisme plus important qu'au cours de l'année 2020 marquée par la survenue de la crise sanitaire, et une progression des dépenses de personnel attendue dans la projection du résultat 2021.

Le résultat de 2021 se conclut sur des perspectives financières de déficit qui pèsent sur l'exercice 2022 et qui nécessite un nouveau redressement de la situation financière du CCAS de 2023 jusqu'à 2026.

3. Une tendance générale qui marque des disparités durables en 2021 et 2022 : des publics des CCAS fragilisés qui génèrent un faible taux d'occupation des structures du CCAS

a) Une politique publique marquée par une diminution des taux d'occupation due à la crise sanitaire, deux années de transition avant un redressement sur le mandat : les structures personnes âgées

❖ ZOOM sur la situation des EHPAD du CCAS, impactée par le contexte national de la situation des personnes âgées consécutive à la crise sanitaire

L'année 2022 sera marquée par plusieurs éléments de contexte qui se cumulent et affectent durablement le Taux d'Occupation des EHPAD et les recettes usagers pour le CCAS.

- Une situation actuelle s'inscrivant dans un contexte national, confirmée sur l'ensemble du territoire isérois de pénurie de demandes d'entrée en établissement (hors UPG) découlant de la crise sanitaire Covid, qui engendre un taux d'occupation moyen au 30 septembre 2021 de **76,82%**, taux d'occupation qui potentiellement handicapera le début d'année 2022, même si le CCAS mettra tout en œuvre d'ici la fin décembre 2021 pour qu'il remonte au plus près du niveau proposé à titre prévisionnel pour l'année 2022.

- Une année de transition en 2022 pour 3 EHPAD avec l'ouverture d'un nouvel EHPAD André Léo (4 mois d'ouverture prévus du 1^{er} septembre au 31 décembre 2022) associée à la fermeture de deux équipements Narvik et Delphinelles et au transfert de 13 places de l'EHPAD Saint Bruno à compter du 1^{er} septembre 2022 vers le nouvel EHPAD André Léo. Ce transfert peut constituer un frein pour les futur-es résident-es dans la sélection de l'établissement car il impliquera un double changement de lieu de vie dans un laps de temps réduit. Le Taux d'Occupation (TO) proposé au BP 2022 intègre la difficulté à attirer de nouveaux-elles résident-es à l'approche de la fermeture.

❖ Zoom sur les taux d'occupation des EHPAD

	TO BP22	TO moyen 2019	Ecart TO 2022/2019
EHPAD Delphinelles	87,0%	98,5%	-34,2%
EHPAD Narvik	87,0%	95,8%	-33,8%
EHPAD St Bruno	87,0%	110,3%	-26,1%
<i>EHPAD /part RA St Bruno</i>	<i>87,0%</i>	<i>75,8%</i>	<i>60,8%</i>
EHPAD André Léo	95,0%	0,0%	0,0%
EHPAD Lucie Pellat	91,0%	78,1%	69,1%

La diminution des recettes usagers inscrite au BP 2022 est doublement affectée en 2022

- du fait de la proratisation des recettes sur 8 mois d'activité pour les 3 établissements concernés par l'ouverture de l'EHPAD André Léo ;
- du fait du taux d'occupation proposé aux financeurs suite à l'impact de la crise sanitaire.

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, une **proposition** soumise à la validation des financeurs, détermine les financements attribués pour ces structures.

Or, les taux d'occupation proposés en 2021 pour tenir compte de la réalité observée n'ont pas été validés par le Département et l'ARS. Nos financeurs ont, en effet, décidé de conserver leur niveau de financement, complémentaire à un taux d'occupation à hauteur de 99%.

La perte de recettes usagers pour le CCAS en a été ainsi doublement impactée.

En 2022, puis 2023, l'hypothèse d'une prise en compte du taux d'occupation constaté, avec une remontée volontariste et réaliste, par les financeurs est privilégiée dans le ROB.

❖ Saint Bruno : une double transition

L'année 2022 constitue une double année de transition pour l'EHPAD Saint Bruno qui à terme deviendra une Résidence Autonomie.

Actuellement, l'établissement compte 75 places. Dans le cadre de l'ouverture du nouvel EHPAD André Léo, 13 places de l'EHPAD St Bruno y seront transférées lors de son ouverture prévue au 1^{er} septembre 2022.

La répartition des places occupées par des résident-es EHPAD/RA (45 places EHPAD et 30 places profil « Résidence Autonomie » actuellement) sera amenée à évoluer durant l'année 2022 afin de préparer la transition vers le futur modèle Résidence Autonomie.

❖ Zoom sur les taux d'occupation des résidences autonomie

	TO BP 22	Recettes BP 22	Recettes CA 2019	TO moyen 2019	Ecart BP 2022 /CA 2019
RA Alpins	90%	615 938	656 289	96%	-6%
RA Lac	70%	486 533	555 750	73%	-12%
RA Montesquieu	90%	516 234	573 617	99%	-10%
RA St Laurent	93%	611 554	559 071	84%	9%
Total RA	85,8%	2 230 258	2 344 726	88,1%	-5%

Un taux d'occupation moyen au 30 septembre 2021 de **74,24%** qui remonte progressivement vers celui d'avant la crise sanitaire en 2019.

⇒ Un redressement du taux d'occupation de ces structures, tout comme celui de l'ensemble des équipements du CCAS est attendu dès 2023 grâce à une action volontariste du CCAS avec l'ouverture d'une nouvelle structure en 2022, l'EHPAD André Léo, puis en 2025 celle de la Résidence Autonomie Saint Bruno. La hausse des recettes usagers devrait permettre un redressement financier de ce secteur d'activité.

b) Une politique publique marquée par une diminution des taux d'occupation due à la crise sanitaire, deux années de transition avant un redressement sur le mandat : les structures petite enfance

Le taux d'occupation des crèches du CCAS reste encore fortement marqué par la crise sanitaire, malgré une politique proactive menée en direction des familles, et ce, plus particulièrement pour les crèches collectives.

Au regard de l'agrément délivré par la CAF pour répondre aux attentes fortes de la population qui s'élève à un volume d'activité de 2 935 932 heures, celui du projet de BP 2022 est construit à partir des estimations fines de chaque crèche, compte tenu de la situation observée fin 2021 : soit 2 113 033 heures en 2022.

A ce jour la compensation de diminution de l'activité que la CAF a effectuée aux côtés du CCAS en 2020, et partiellement 2021, ne semblerait pas devoir être reconduite.

Cet écart d'activité a également pour conséquence financière un plus faible volume de recettes payées, d'une part par les usagers, et d'autre part par la CAF, notre principal financeur. La prospective est construite autour d'une remontée progressive et volontariste des taux d'occupation vers une situation d'avant crise sanitaire.

EQUIPEMENT	Nombre de places agréées en 2021	Taux d'occupation CA 2020	Estimation Taux d'occupation BP 2021	Estimation Taux d'occupation BP 2022 Prop.
Total EAJE 60 et +	467	63,97%	76,92%	74,80%
crèches familiales	289	55,92%	65,80%	64,37%
Total EAJE 15-25 places	108	65,29%	78,31%	69,17%
Total EAJE 30-50 places	371	66,18%	77,30%	76,22%
crèche astreinte été				
TOTAL GENERAL	1 235	62,61%	74,14%	71,97%

B — Des éléments d'observation : des publics des CCAS fragilisés par la crise économique et sanitaire

Depuis toujours, le CCAS de la Ville de Grenoble a construit ses politiques publiques en partant d'une observation rigoureuse des réalités sociales et des besoins des habitant-es. Il ne s'est jamais agi de construire des dispositifs hors sol mais bien d'agir concrètement face à la précarité, aux difficultés, aux enjeux de lien et de cohésion sociale.

L'élaboration des orientations budgétaires 2022 s'est inscrite en continuité avec cette pratique. Les politiques qui seront prolongées, amplifiées ou mises en œuvre visent toutes à répondre aux enjeux forts qui ressortent de l'observation sociale réalisée par les équipes du CCAS et ses partenaires.

Cette nécessité est d'autant plus grande que 2020 et 2021 auront été deux années marquées par la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et dont les conséquences déjà très présentes ne manqueront pas de se prolonger.

Il est apparu pertinent de partager et de donner à connaître les grands enseignements de l'observation sociale des réalités 2020 et 2021 avant de procéder à la présentation des orientations budgétaires 2022 du CCAS de la Ville de Grenoble.

Tel est l'objet de cette partie liminaire.

1. Portrait social grenoblois : regards croisés sur les formes de précarité

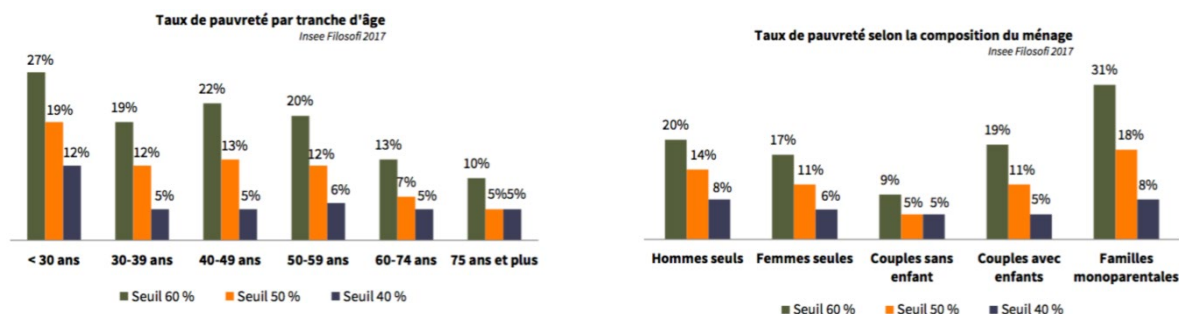
→ Une pauvreté monétaire qui touche inégalement les Grenoblois-es

Malgré un niveau de vie élevé, Grenoble présente à l'image d'autres grandes villes des poches de précarité. En effet, 27 000 personnes sont en situation de pauvreté monétaire, soit un taux de pauvreté de près de 20 %, contre 15 % à l'échelle métropolitaine (Insee, 2018). De fortes inégalités sont enregistrées entre les quartiers : le taux de pauvreté des quartiers prioritaires y est 2 à 2,5 fois plus élevé que sur l'ensemble du territoire communal. Il s'échelonne de 41 % à Alma-Très Cloîtres Chenoise, à 48 % à Mistral Lys Rouge Camine (ABS 2020, CCAS Ville de Grenoble).

Par ailleurs, la population à bas revenus progresse ces dernières années, et ce même avant la crise sanitaire :

la CAF dénombre 300 personnes supplémentaires entre 2013 et 2018, soit une augmentation de + 11 %.

Cette tendance se poursuit et s'accroît entre 2019 et 2020, pour atteindre 16 200 allocataires grenoblois à bas revenus ; cette augmentation concerne plus particulièrement les personnes isolées, les familles monoparentales et les moins de 30 ans. Selon l'âge ou la composition familiale, **les taux de pauvreté monétaire observés au sein de la population grenobloise peuvent varier assez fortement : ils grimpent à 27 % chez les jeunes et plus de 30 % chez les familles monoparentales (Insee 2017).**



Source : ABS 2020, CCAS Ville de Grenoble

Le fait d'avoir ou non des enfants constitue un facteur d'exposition à la pauvreté. Les familles avec enfant(s) représentent 24 % des ménages grenoblois. Après une légère baisse ces dernières années, cette proportion augmente au dernier recensement, à l'image de celle des enfants âgés de moins de 15 ans : +1 % en moyenne par an (Insee, 2012-2017). Les familles monoparentales représentent quant à elles 20 % des familles grenobloises avec enfant(s). Ces dernières cumulent des dépenses plus importantes et des ressources moins nombreuses du fait de la présence d'un seul adulte, et sont ainsi particulièrement touchées par la pauvreté : 31 % d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté à Grenoble, c'est-à-dire avec moins de 1 040 euros pour un parent seul avec un jeune enfant. Le Département enregistre également une surreprésentation des familles monoparentales parmi les ménages reçus auprès des services locaux sociaux (SLS) : elles composent 32 % des ménages reçus, alors

qu'elles ne représentent que 9 % de l'ensemble des ménages isérois (Obs'Y Flash, Veille situation socio-économique, 2021).

Les enfants grenoblois vivant dans une famille à bas revenus constituent 35 % de l'ensemble des enfants allocataires CAF, et 52 % des enfants accueillis en EAJE du CCAS de la Ville de Grenoble (dont le niveau de revenu constitue l'une des priorités en matière d'admission). En effet, le mode de garde constitue un réel enjeu pour les familles les plus précaires, et l'accueil collectif un véritable levier pour lutter contre les inégalités sociales dès le plus jeune âge. Grenoble enregistre un taux de couverture supérieur à celui de la France métropolitaine : 72 places d'accueil pour 100 jeunes enfants à Grenoble (contre 58 en moyenne nationale). En 2020, plus de 800 nouveaux enfants ont été admis (Rapport d'activité 2020).

→ **La pauvreté en condition de vie, phénomène invisible de la statistique mais bien présent à Grenoble**

Les données traditionnelles ne prennent pas en compte les populations les plus pauvres qui demeurent invisibles des systèmes d'information statistique (personnes vivant à la rue, en bidonville ou squat, personnes étrangères non régularisées,...). La domiciliation permet d'approcher une partie de ces « invisibles » : le nombre de boîtes aux lettres actives au CCAS de la Ville de Grenoble augmente tous les ans. En 2020, ce sont environ 2 200 personnes sans domicile stable (hors demandeurs d'asile) qui ont bénéficié du dispositif pour engager des démarches d'accès aux droits auprès des administrations et services publics (rapport d'activité 2020). A l'échelle du département, ce sont plus de 4 200 ménages privés de domicile personnel ayant formulé une demande pour un hébergement d'urgence.

Les familles monoparentales et les jeunes âgés de 15 à 29 ans sont surreprésentés : respectivement 34 % et 36 % des demandes au 115 (Observatoire de l'hébergement et du logement – Un toit pour tous). Une offre d'hébergement « fléchée » pour ces publics (jeunes, personnes isolées en grande marginalité, familles), ou encore le déploiement de solutions alternatives sur le territoire grenoblois (logement adapté, intermédiation locative, habitat collectif) constituent des réponses possibles pour lutter contre cette grande précarité.

En outre, les données ne permettent pas d'appréhender les conditions de vie concrètes des ménages à faible niveau de revenus. Par exemple, elles n'abordent pas les déséquilibres budgétaires potentiels et les privations en termes d'accès aux biens et services « essentiels ». L'Enquête IBEST menée en 2018 permet d'approcher ces angles morts et de mesurer l'ampleur des restrictions opérées par les ménages les plus en difficultés : près de 75 % déclarent se restreindre sur les vacances, les loisirs et l'habillement (contre seulement 25 % des plus aisés) et un tiers estime que sa situation financière est juste voire difficile.

❖ Zoom sur la vulnérabilité des personnes âgées (et leurs aidants) notamment liée à l'isolement

La perte d'autonomie constitue un facteur de vulnérabilité chez les personnes âgées, notamment au regard de l'isolement qu'elle peut engendrer ou accentuer. A Grenoble, 5 000 personnes âgées de 80 ans ou plus vivent seules, soit plus d'une sur deux (Insee, 2017). Ce nombre devrait augmenter ces prochaines années, puisque si Grenoble compte environ 31 000 personnes âgées de 60 ans et plus, ils/elles seront plus de 34 000 à l'horizon 2050, avec une augmentation plus particulière du nombre de 60-74 ans (génération baby-boom). Le maintien à domicile constitue dès lors un véritable enjeu : d'ailleurs, le versement de l'APA à domicile par le Département ne cesse de croître ces dernières années (Département de l'Isère, 2020).

L'activité du CCAS de la Ville de Grenoble à destination de ce public s'y inscrit tout particulièrement : il dénombre 800 bénéficiaires de la restauration à domicile en 2020, et 3 600 personnes âgées bénéficiaires d'une prise en charge par le service social personnes âgées pour l'ouverture de droits pour le maintien à domicile, dont l'APA. L'accompagnement vers une offre d'hébergement diversifiée (résidences autonomie, EHPAD, ou logement accompagné) constitue également une réponse à la problématique d'isolement. Il s'agit d'ailleurs du principal motif d'entrée dans les résidences autonomie du CCAS : les résident-es évoquent en effet l'importance de l'ancrage de l'établissement dans le quartier et des liens avec l'extérieur et la Ville (enquête menée en 2021, Mission Observation sociale). La mobilisation du bénévolat apparaît dans cette perspective comme un outil intéressant pour poursuivre les initiatives de lutte contre l'isolement et le maintien de l'autonomie dans les établissements (*Tirer les enseignements de la crise pour améliorer l'accompagnement des personnes âgées*, 2021).

Le soutien des proches aidant-es constitue également un enjeu déterminant : l'enquête sur l'isolement des personnes inscrites au registre des personnes âgées fragiles et isolées vient à ce titre rappeler l'importance des liens décisifs de l'entourage (et notamment de la famille) pour les liens de sociabilité et les difficultés. Outre le fait que les trois-quarts déclarent avoir des liens fréquents avec leur proche pendant le confinement, la plupart considèrent également que cet entourage constitue un filet de sécurité important en cas de problème (enquête menée en 2020, Mission Observation sociale). Or, ces aidant-es peuvent et pourront encore davantage présenter des besoins en matière de soutien voire de répit pour accompagner leur proche dans cette étape de la vie.

2. Les conséquences sociales de la crise sanitaire : de premiers enseignements à consolider

Le territoire grenoblois connaît depuis le premier confinement, à l'image de la tendance nationale, les conséquences de la crise sanitaire. Si certains effets sont immédiatement repérables, d'autres sont masqués (phénomène de non-recours), ou apparaissent avec le temps.

→ **Des effets immédiats sur l'emploi, impactant fortement les jeunes actifs et les étudiant-es**

Si les mesures mises en place par le gouvernement (chômage partiel et aides aux entreprises) ont permis d'éviter une hausse massive du nombre de chômeurs, plusieurs indicateurs témoignent d'une dégradation des conditions d'emplois du fait des confinements successifs. Les actifs les plus fragiles du point de vue des conditions d'emploi (CDD, intérim, saisonniers, emplois aidés, etc.) et/ou travaillant dans des domaines d'activité particulièrement sinistrés par la crise ont davantage été touchés : ces emplois précaires représentent près de 11 000 personnes salariées à Grenoble, sans compter les indépendant-es (ABS 2020, CCAS Ville de Grenoble).

Ainsi, pourtant moins à risque face à la Covid-19, les jeunes actifs subissent les contrecoups économiques et sociaux de l'épidémie. En effet, le taux d'emploi des 18-29 ans a connu une forte baisse à l'échelle nationale, alors qu'il est resté stable chez les plus de 30 ans (Insee, Les conséquences sociales de la crise, 2021).

Si la situation de l'emploi s'améliore en 2021, les jeunes cumulent des indicateurs de précarité :

- Une hausse du nombre de bénéficiaires du RSA âgés de moins de 30 ans : + 16 % entre 2019 et 2020 (CAF de l'Isère)
- Une hausse du nombre d'allocataires à bas revenus âgés de moins de 30 ans : + 20 % entre 2019 et 2020 (CAF de l'Isère)
- Une hausse significative des demandes d'aides financières délivrées par la Mission Locale de Grenoble : près de 750 demandes de FAJU (fonds d'aides aux jeunes d'urgence) accordées en 2020 (contre 260 en 2019) et près de 1 370 demandes d'aides financières accordées dans le cadre du parcours contractualisé vers l'emploi et l'autonomie, contre environ 430 en 2019 (Rapport d'activité Mission Locale de Grenoble, 2020).

Les étudiant-es ont également été impacté-es de manière inédite : les mesures sanitaires ont eu pour conséquence, outre un fort sentiment d'isolement et une dégradation de leur santé mentale, une fragilisation de la situation financière pour les plus précaires d'entre elles/eux. En effet, la majorité cumulent emploi et études et certaines situations d'emploi s'avèrent encore en 2021 particulièrement fragiles eu égard à la crise sanitaire (restauration, animation socio-culturelle, activités saisonnières...). Le Crous Grenoble-Alpes a ainsi été particulièrement sollicité depuis le premier confinement : le nombre d'aides financières versées a presque triplé et le nombre d'étudiant-es suivi-es multiplié par 1,5. Les services sociaux soulignent des difficultés plus marquées encore pour les étudiant-es internationaux, souvent dépourvu-es de bourses d'études : plus d'un tiers, soit trois fois plus que l'ensemble des étudiant-es interrogé-es par l'Observatoire de la vie étudiante, ont déclaré avoir éprouvé des difficultés (ABS 2020, CCAS Ville de Grenoble).

→ Des effets à retardement, expliqués en partie par un non-recours

Si les analyses récentes démontrent une stabilité des principaux indicateurs de précarité en 2021 (stabilisation du taux de chômage et du nombre de bénéficiaires du RSA selon les derniers chiffres de la CAF et de Pôle Emploi), elles ne permettent pas de rendre compte des phénomènes de *non-recours* qui existaient avant crise et dont les conséquences sont toujours aussi peu mesurables.

La Ville de Paris a mené une étude en 2021 afin de mesurer la connaissance des droits, il s'est avéré que les jeunes étaient plus fréquemment dans le non-recours que le reste de la population : manque de connaissance des aides elles-mêmes ou des conditions d'accès, difficulté d'aller à la rencontre d'un travailleur social, etc. (*Impacts sociaux de la crise à Paris*, 2021). Ainsi, à l'échelle du Département de l'Isère, les services sociaux locaux n'ont pas enregistré une « explosion » du nombre de demandes d'accompagnement : si la crise a pu impacter de nouveaux publics (jeunes, indépendant-es), ces derniers étaient potentiellement moins enclins à recourir à un service social. Les associations témoignent d'ailleurs à l'inverse d'une forte augmentation de la demande d'aide (*Obs'Y Flash, Veille situation socio-économique*, 2021). Si les jeunes sont traditionnellement un public peu « recourant », ils sont touchés dans le même temps plus durement par la crise, et les conséquences de ce non-recours pourraient être plus néfastes encore pour eux en matière d'accès aux droits, d'insertion ou d'accès à un logement. Les démarches d'aller-vers semblent être ainsi un levier déterminant pour ce public (Caravane des Droits jeunes), tout comme les dispositifs d'accès aux droits (Plateforme numérique et Forum des Droits à destination des jeunes, etc.).

La complémentarité entre les institutions et le réseau associatif du territoire permet également d'assurer l'accès aux droits des publics et la continuité des parcours. Pendant la période de confinement, le partenariat déjà existant a permis l'organisation de nouvelles coopérations. Aussi, la bascule dans la précarité à venir de certains publics invite les acteurs de l'action sociale à se rendre visibles et accessibles dès la survenue des difficultés.

Le recours résulte en effet le plus souvent d'une orientation par un-e professionnel-le ou bénévole : l'enquête réalisée en 2017 auprès des usager-ères du PIF avait effectivement montré que très peu d'usager-es contactaient le service de leur propre initiative (*ABS 2020, CCAS Ville de Grenoble*).

→ De nouvelles précarités, pas encore toutes révélées

Les acteurs soulignent une précarisation d'une partie des ménages modestes qui s'en sortaient jusqu'alors. Ces nouveaux publics étaient déjà inscrits dans un « halo de précarité » avant la crise sans être forcément visibles (*ABS 2020, CCAS Ville de Grenoble*). En effet, les populations les plus fragiles ont connu une rupture dans leurs différentes trajectoires de manière singulière selon l'âge, selon leur insertion professionnelle (allocataires RSA, travailleurs précaires, personnes en demande d'emploi ou d'insertion professionnelle, ...) ou encore selon leur situation administrative et personnelle (demande d'asile, reconnaissance handicap, actualisation d'un plan d'aide APA, ...). Le CCAS enregistre d'ailleurs entre 2019 et 2020 une augmentation du nombre de demandes : **+ 300 demandes d'aides sociales facultatives supplémentaires**, et un nombre plus important d'accompagnements réalisés par

les dispositifs d'accès aux droits : 60 jeunes suivis par la « Cellule de Veille Jeunes Majeurs » du CCAS et 114 demandes déposées lors d'un entretien à la « Caravane des Droits », dispositif qui s'est élargi en 2021 avec la mise en place d'une offre spécifique pour les jeunes.

Si la crise n'a pas encore donné lieu à une pauvreté massive, et que les conséquences repérées relèvent principalement de fragilités existantes, plusieurs signaux sont préoccupants, et indiquent que ces précarités pourraient s'accroître et/ou se multiplier. En effet, des dispositifs nationaux ont permis de répondre aux urgences et de protéger, créer ou maintenir des droits pour les plus précaires (reconduction du chômage partiel, extension des droits du chômage, renouvellement automatique des aides, arrêt des signalements pour impayés, extension des contrats jeunes majeurs, augmentation de l'offre de mise à l'abri et d'hébergement, report de la fin de la trêve hivernale...).

La fin de ces différentes mesures pourra ainsi probablement entraîner des effets sociaux ces prochains mois.

2

LES ORIENTATIONS PAR POLITIQUES PUBLIQUES

Dans ce paysage, le CCAS de Grenoble, en tant qu'acteur public territorial impliqué à l'échelle communale, se positionne sur des projets d'action sociale variés, visant notamment à combler les interstices des actions de droit commun.

Pour cela il s'appuie sur une bonne connaissance des besoins des publics, des manques et du partenariat dans les différents champs de l'action sociale.

Prendre en compte les effets de la crise sanitaire :

Les confinements et les mesures sanitaires ont certes permis de limiter la propagation de la Covid-19 mais ont également eu des effets ravageurs et durables sur nombre de nos concitoyen-nes, renforçant l'isolement des un-es, contribuant à la vulnérabilité des autres, portant atteinte à la santé mentale ou précarisant de nouvelles franges de la population.

Le CCAS, mobilisé dès les premiers jours de la pandémie, a su adapter ses dispositifs d'action sociale pour répondre au mieux aux attentes – parfois inédites – qui se sont soudainement exprimées. Cette capacité d'adaptation est désormais cultivée au quotidien afin de rassembler toutes nos forces humaines au service d'un objectif commun : la solidarité. Aide alimentaire, distribution de masques, soutien aux campagnes de vaccination, dispositif d'alerte et de veille téléphonique, lutte contre toutes les formes de précarité, vigilance accrue à l'égard des personnes les plus vulnérables parmi lesquelles nos aîné-es : autant de mesures mises en place depuis 2020, prolongées en 2021 et amenées à être reconduites et amplifiées en 2022.

Le CCAS en lien étroit avec la Ville, s'engage ainsi durablement au profit des plus fragiles, renforçant sensiblement ses politiques de solidarité et de lutte contre l'isolement, dont témoigne un volontarisme budgétaire particulièrement remarquable dans le champ de l'action sociale pour les années à venir.

En augmentant sa subvention annuelle au CCAS de près de **8%**, la Ville affiche ainsi clairement ses choix pour faire de Grenoble une ville où les efforts de chacun permettent à toutes et tous de vivre dans de dignes conditions.

Un CCAS ancré dans un réseau d'acteurs institutionnels et associatifs avec les habitants :

Les politiques solidarités pour réussir les transitions sociales et environnementales doivent s'inscrire dans une approche globale. Cette approche globale se doit de prendre en compte l'action de tou-tes les acteurs-rices concerné-es, au premier rang desquel-les les habitant-es eux-elles-mêmes.

Le CCAS se positionnera comme une ressource et un animateur de réseaux avec les directions de la Ville en appui des associations.

L'accent sera mis sur un travail transversal, en premier lieu avec la Ville, qui devra permettre une approche globale des solidarités dans les politiques publiques locales.

La Ville et le CCAS ont construit depuis plusieurs années des partenariats avec les grandes institutions publiques intervenant dans le champ des solidarités. Pour développer ces actions, la Ville et le CCAS auront à créer et à développer ces partenariats pour trouver et améliorer les réponses aux Grenoblois-ses.

Parmi ces institutions, le CCAS sera attentif à continuer à développer son partenariat avec la Métropole (contrat de Ville, ANRU...), la Caisse d'Allocations Familiales, les Caisses de retraite, le Département, l'Agence Régionale de Santé, l'Etat,... pour à la fois renouveler ses modes de contractualisation et développer de nouvelles actions.

Les associations, partenaires privilégiés du CCAS, sont des acteurs incontournables dans le champ des solidarités. Le CCAS reste engagé, à leurs côtés, pour participer, soutenir et co-construire des modes d'intervention au plus près des habitants-es les plus fragiles.

Enfin les habitantes et les habitants eux-mêmes seront associé-es à tous les niveaux pour élaborer avec le CCAS les réponses, les actions, mais également l'évaluation des politiques publiques qui sont développées. Les outils de mobilisation et de participation déjà existants constituent un véritable levier et seront adaptés pour encore faire entendre et prendre en compte les besoins et adapter les réponses en matière de solidarités pour les Grenoblois-es.

Innover, expérimenter, consolider les mesures qui ont prouvé leur efficacité guident notre politique sociale en direction de toutes celles et tous ceux qui souffrent de l'exclusion, de la précarisation et du rejet.

Deux axes majeurs guideront le nouveau plan stratégique partagé CCAS/Ville de Grenoble qui sera réalisé en 2022, **l'accès aux droits pour tous les publics et la lutte contre l'isolement** dans ses actions en matière de Petite Enfance, de Personnes Âgées et de lutte contre la Pauvreté et la Précarité.

A — La Petite Enfance

L'année 2021 a été encore une fois particulière pour le CCAS dans le champ de la petite enfance, l'épidémie de Covid-19 a impacté le fonctionnement des EAJE, les différentes mesures sanitaires n'ont pas permis d'optimiser le fonctionnement des structures et a contribué à une fatigabilité importante des équipes, sans cesse obligées de se réadapter à l'évolution de la pandémie et des contraintes liées à celle-ci. Les recettes de fonctionnement ont été diminuées avec une compensation très partielle maintenue comme l'année 2020, de la part de la CAF de l'Isère (27 euros par jour et par place fermée pour chaque EAJE).

Les enjeux éducatifs et sociaux sont majeurs dans le champ de la petite enfance, la crise Covid-19 ayant révélé encore davantage de problématiques d'inégalités, il est nécessaire de continuer le travail déjà engagé d'amélioration de la qualité d'accueil au sein des EAJE, et de soutenir, par le biais de la formation, les professionnel·les engagé·es au quotidien dans l'accompagnement des enfants et de leur famille, tout en veillant à l'équilibre économique des structures. Un travail important amorcé en 2021, se poursuit en 2022 et pendant la durée du mandat autour de la refonte de l'organisation petite enfance.

Les orientations politiques de l'accueil de la petite enfance à Grenoble, les rapports des politiques publiques en matière de petite enfance et de lutte contre les inégalités, (Rapport des 1 000 jours, Rapport du HCFEA, Charte Nationale d'accueil du jeune enfant) et les récentes obligations réglementaires (et Décret du 30 Août 2021), posent les fondements du nouveau projet éducatif petite enfance qui sera élaboré durant l'année 2022 avec les responsables d'EAJE, les animateurs des relais petite enfance, les crèches associatives, les partenaires associatifs et institutionnels.

- **Un projet éducatif Petite Enfance**

Le projet éducatif petite enfance s'intégrera dans un projet éducatif global en collaboration avec la Ville, afin d'affirmer et mettre en œuvre des axes éducatifs partagés autour du bien-être des enfants et de leur famille à Grenoble en assurant la continuité du parcours de l'enfant.

L'élaboration du projet éducatif facilitera la transversalité et la cohérence éducative globale petite enfance et permettra d'affirmer une politique petite enfance qui rayonne à l'échelle des différents équipements petite enfance implantés à l'échelle de la ville de Grenoble : EAJE municipaux, associatifs, Relais Petite Enfance, Lieux d'Accueil Enfants Parents.

Les grandes orientations placent la famille au cœur du projet, avec une attention particulière pour accompagner la transition du passage de la famille à l'accueil de l'enfant, et l'accueil de la diversité : sociale, culturelle.

La coopération dans le cadre de l'action sociale au sein du CCAS d'une part, avec des projets transverses à la DASLPP (accès aux droits – insertion), la DASPA (Intergénérationnel) et la formalisation de partenariats d'autre part, avec les acteurs associatifs et le Département pour des projets concertés autour des besoins des familles se développe.

Enfin, la question de la continuité éducative et le rôle de la petite enfance dans le développement social local en renforçant les projets communs avec les directions de la Ville (DEJ/DAT/Prévention santé/DAC,...) pour une approche holistique des familles.

- **L'organisation des ressources humaines mobilisées dans le secteur de la petite enfance au regard de la réglementation du 30 août 2021 : un enjeu de qualité d'accueil**

Le Décret du 30 août 2021, qui simplifie la réglementation relative aux établissements d'accueil du jeune enfant, en application de l'ordonnance du 19 mai 2021 relative aux services aux familles permet de clarifier des notions tels que :

- le ratio d'encadrement des professionnels au sein d'un EAJE,
- la délégation des responsables et continuité de direction,
- la mise en cohérence des actions des référents santé,
- la mise en place de l'analyse des pratiques professionnelles,
- un accueil en surnombre de 15% pour tous les EAJE, quelle que soit leur capacité d'accueil.

En outre, un état des lieux initié fin 2021 sur chaque EAJE permettra en 2022 d'accompagner les modifications nécessaires à la nouvelle réglementation en terme de taux d'encadrements, de ratio de professionnel-les diplômé-es, et, en lien avec le projet éducatif, de clarifier les missions et le positionnement des éducateur-trices de jeunes enfants au sein de l'équipe pluridisciplinaire, tout en prenant en compte le passage en catégorie B des Auxiliaires de puériculture au sein de la fonction publique.

Une attention particulière sera portée à la formation des professionnel-les, notamment sur la question de l'accueil de l'enfant et sa famille en situation de vulnérabilité ou présentant des besoins spécifiques. Le nombre d'enfants nécessitant un accueil renforcé a en effet augmenté depuis ces dernières années, passant de 271 en 2019, à 368 en 2021.

Un appel à projet a été porté par la DASPE qui a permis d'obtenir un financement de 41 K€ de la part de la Délégation Interministérielle de la Stratégie Pauvreté pour soutenir ce projet. L'accueil inconditionnel de ces enfants et de leur famille reste une priorité que le CCAS entend maintenir. Ainsi, l'évolution de 250 K€ de la masse salariale liée en 2021 à la création de 7,5 ETP supplémentaires est reconduit pour l'année 2022.

L'organisation du fonctionnement en personnel-les adaptée, le renforcement de la coopération éducative entre acteurs sociaux et du territoire, et des formations adaptées pour les professionnel-les permettront de soutenir et renforcer l'accompagnement des familles, notamment celles dont l'enfant présente des besoins spécifiques.

- **La préservation du nombre de places d'accueil collectif sur le territoire : par une diversification et une transformation accompagnée et graduelle des places d'accueil familial vers l'accueil collectif**

Le CCAS poursuit la transition et l'accompagnement des places d'accueil familial vers l'accueil collectif, au fur et à mesure des départs des assistantes maternelles, avec un accompagnement individualisé par le CCAS. Au cours de l'année 2022, cette transition devrait permettre une diminution des charges de 227 K€ et se poursuivra jusqu'en 2026.

- **L'accompagnement des structures pour répondre aux enjeux des politiques publiques - l'évolution de la nouvelle Convention Territoriale Globale et la Prestation de Service Unique**

Le CCAS poursuit l'accompagnement mis en œuvre en 2021 afin de soutenir les responsables d'EAJE dans leur mission d'optimisation du taux de facturation et du taux d'occupation. Les objectifs fixés en 2022 sont une moyenne de 72% de taux d'occupation pour les EAJE, ce qui représente une augmentation de 187 K€ des participations CAF et usagers avec un objectif de redressement à 99% en 2023.

L'optimisation du taux de facturation, permettra d'obtenir 101 K€ de recettes supplémentaires.

Enfin, les réunions régulières avec la CAF de l'Isère autour de la mise en œuvre de la nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG), devrait permettre d'harmoniser les financements au coût par place par la CAF de l'Isère et permettront d'engager et de soutenir les axes du projet éducatif.

- **La politique de soutien aux EAJE associatifs**

Le CCAS a la volonté d'approfondir le partenariat avec les EAJE associatifs qu'il soutient financièrement à hauteur de 419 401 €, dont 136 890 € par le biais d'une subvention annuelle et d'un reversement du Contrat Enfance Jeunesse qui sera demain versé directement aux associations.

Un nouveau conventionnement sera mis en place dans l'année 2022, qui permettra d'affirmer une politique petite enfance globale, et de mettre en cohérence le soutien du CCAS aux associations, en harmonisant le montant des subventions, de mise à disposition des locaux et des travaux de maintenance et d'entretien des bâtiments. La future Convention Territoriale Globale viendra en appui de ce conventionnement, puisque dès 2023, les associations percevront directement les financements de la CAF dans le cadre de la CTG, subventions jusqu'alors perçues par le CCAS, qui représentent un montant de 282 511 € au titre de l'année 2022.

B — Les Personnes Âgées

Grenoble compte environ 31 000 personnes âgées de 60 ans et plus, qui seront plus de 34 000 à l'horizon 2050, avec une augmentation plus particulière du nombre de 60-74 ans. Il s'agit donc de prendre en compte et d'anticiper les besoins liés au vieillissement dans une approche globale.

La crise sanitaire a mis en relief des vulnérabilités chez les personnes âgées à domicile, où la question de l'adaptation des logements ou de l'isolement a pris du relief, ou en établissement dont les propositions en matière de prévention et de maintien du lien social sont aussi à souligner.

La politique Personnes Agées du CCAS est axée sur plusieurs principes clefs.

- Accompagner les personnes âgées, avec au cœur les notions d'« accès aux droits », « prendre soin », « bien vieillir » et la reconnaissance de la personne âgée considérée dans son entité d'individu : « dignité et libre choix ».
- Assurer le fonctionnement harmonieux des services et établissements du CCAS dans son champ d'intervention, en les positionnant comme lieux de vie.
- Assurer, en mettant la personne âgée au cœur de l'activité, un soutien dans l'évolution de son projet de vie, depuis le domicile jusqu'à l'arrivée en établissement.
- Contribuer à développer des solutions innovantes, adaptées aux spécificités et à l'accroissement du public âgé, en partenariat avec l'écosystème.

Les **priorités** affirmées dans le nouveau mandat pour les Personnes Agées sont les suivantes :

- ✓ Accompagner et soutenir les proches aidants, qu'ils soient familiaux ou professionnels
- ✓ Privilégier une approche « d'aller-vers » au cours de l'avancée en âge
- ✓ Diversifier les modes d'habitat à destination des aîné-es dans une logique d'accompagnement des parcours résidentiels et de maintien à domicile comme alternative possible à la résidence en établissement
- ✓ Lutter contre l'isolement par un renforcement des services rendus et de l'information susceptible d'être prise en compte par le CCAS.

En somme, il s'agit de garantir une **pluralité** d'offres et de réponses permettant de fluidifier les parcours. Au vu des évolutions pressenties et notamment la demande d'articulation forte entre les établissements et le domicile, le soutien des activités en faveur du maintien à domicile, l'action en direction des aidants, le CCAS devra **anticiper** par ailleurs les évolutions législatives et le cadre départemental en matière d'autonomie. Pour ceci, les atouts du CCAS dans la **coordination** entre acteurs et le lien interservices sont réels.

Ces orientations se sont traduites en choix politiques pour le mandat 2020-2026, choix qui auront un fort impact sur l'offre de services dans le domaine des Personnes Agées :

→ Concernant l'aide aux aidants, un **plan de soutien aux aidants** sera lancé dès 2022, avec pour objectif d'améliorer l'information, l'orientation, la lisibilité des dispositifs et leur cohérence entre eux, en intégrant les partenaires qui interviennent dans ce domaine. La Maison des Aidants est à ce titre une ressource clef dont l'action continuera d'être soulignée, en lien avec la pluralité de services qui existent au CCAS, de l'accueil de personnes atteintes de maladies neurodégénératives au Centre d'accueil de jour à l'accompagnement social ou l'accompagnement à domicile par les SSIAD dont l'équipe spécialisée Alzheimer.

Pour répondre à cette volonté d'apporter plus de cohérence et de facilité d'accès, un pôle ressources, ou **Cité des Aînés** à la grenobloise, verra le jour d'ici la fin du mandat. Il regroupera entre autres la Maison des Aidants, le Centre de jour, l'Equipe Spécialisée Alzheimer, et un ensemble d'autres services pourront y être associés sur place ou par un travail en réseau professionnel permettant d'orienter les usagers vers des partenaires de l'action du CCAS. Un lien étroit avec les solutions d'hébergement et de répit sera établi. Des locaux pourraient être par ailleurs proposés à des professionnels de santé, des permanences de services sociaux ou d'associations spécialisées. Le projet évoluera en fonction des échanges et de sa construction participative en lien étroit avec les services de la Ville et de Ville Amie Des Aînés.

→ **Le Service Social Personnes Agées**, conventionné avec le Département de l'Isère, a un rôle fondamental dans l'accompagnement social des bénéficiaires de l'APA. Pour faire face au nombre important d'usagers accompagnés et aux situations toujours plus complexes, le service sera doté courant 2022 de 2 ETP supplémentaires. En parallèle, des échanges continueront d'être menés avec le Département de l'Isère concernant les moyens de fonctionnement de ce service dans le cadre de cette mission.

→ Autre facette de l'accompagnement à domicile, le service de **restauration à domicile** sera conforté avec un objectif dès 2022 de maintenir 12 000 repas par mois, tout en accompagnant progressivement le service vers le passage aux contenants réutilisables. A terme, il est envisagé d'étudier son positionnement au sein du futur EHPAD André Léo pour mutualiser une production sur place des repas de l'EHPAD et de ceux portés à domicile.

→ Concernant les **établissements d'hébergement Personnes Agées**, d'importantes évolutions verront en effet le jour sur le mandat :

- l'EHPAD André Léo ouvrira ses portes en septembre 2022 pour accueillir les places des EHPAD Narvik et Delphinelles et 13 places de l'EHPAD St Bruno pour un total de 84 places dont 28 en UPG.
- l'EHPAD St Bruno se verra requalifié en Résidence Autonomie à échéance 2025 afin d'accueillir entre autres les 67 places de la Résidence Autonomie Montesquieu qui, elle, fermera ses portes concomitamment. Une étude sera lancée dès 2025 pour la construction d'une nouvelle Résidence Autonomie, permettant de répondre aux attentes et aux besoins des personnes âgées, en lien étroit avec la réflexion globale des politiques Autonomie.

Mais ce ne sont que quelques mesures de cette transformation profonde du CCAS en matière de politique sociale à destination des personnes âgées qui pose comme ambition de :

- Se centrer sur le besoin et le parcours de l'usager tout en continuant à s'inscrire dans les choix historiques grenoblois à savoir **la mixité sociale, l'accueil de tous sans discrimination, l'approche globale et le soutien des personnes dans leur parcours.**
- Articuler la qualité de vie pour les usagers en la **réfléchissant à l'échelle d'un territoire avec l'ensemble des acteurs** (mobilité, consommation/loisirs et sociabilité, accès aux services et commerces, soins, ambiance de vie etc.)

❖ ZOOM sur l'ouverture EHPAD André Léo, écrivaine féministe

Le projet s'inscrit dans un plan d'ensemble concernant l'offre de places d'hébergement en direction des personnes âgées gérées par le CCAS. En 2014 est établi un plan d'action du CCAS sur l'offre d'hébergement en direction des personnes âgées. Il est suivi en 2017 par un plan stratégique de recomposition de l'offre, visant à la fois à conforter l'offre de places en Résidence Autonomie et Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) et à adapter et améliorer l'hébergement pour répondre aux différents et nouveaux besoins de cette partie de la population.

L'EHPAD André Léo, situé au cœur de la ZAC Flaubert, permettra dès septembre 2022 de rassembler les résident-es les plus dépendant-es au sein d'un établissement neuf et plus adapté à la fois par :

- sa **taille plus équilibrée,**
- sa **conception plus ergonomique,**
- son **fonctionnement plus fluide.**

Nouveauté pour le CCAS, cet établissement permettra, en plus de 56 places traditionnelles, de fournir une nouvelle offre à destination des publics atteints de maladies neurodégénératives grâce aux 28 places d'Unité-Psycho Gériatrique.

L'EHPAD André Léo proposera un cadre de vie de qualité aux résident-es, qui vivront dans un bâtiment à haute qualité environnementale, au cœur d'un quartier en pleine mutation.

Les professionnel-les des EHPAD ont participé, tout au long du projet, à des ateliers destinés à leur permettre de valider la pertinence et l'ergonomie des équipements et mobiliers destinés au futur établissement.

Les différents espaces privatifs des résident-es, les espaces communs, les espaces techniques, administratifs et ceux réservés au personnel ont été agencés de manière à favoriser le bien-être des résident-es tout en améliorant le quotidien des agent-es : grande terrasse adaptée, couloirs très larges pour une meilleure circulation, grandes surfaces vitrées dans chaque chambre, espace collectif très lumineux avec une quadruple peau pour protéger de la chaleur, etc.

Des espaces de vie collectifs seront présents à chacun des 3 étages, ce qui permettra aux résident-es d'évoluer dans des unités d'hébergement de taille équilibrée.

Reflet de la volonté d'ouverture de l'EHPAD sur son quartier, le projet Café Léo prévoit en outre au rez-de-chaussée de l'établissement un espace à construire avec les résident-es, familles et partenaires. Dans un esprit Tiers-Lieu, le projet sera finalisé au cours de l'année 2023.

L'année 2022 constitue une double année de transition pour l'EHPAD Saint Bruno qui à terme deviendra une Résidence Autonomie.

Actuellement, l'établissement compte 75 places. Dans le cadre de l'ouverture du nouvel EHPAD André Léo, 13 places de l'EHPAD St Bruno y seront transférées lors de son ouverture prévue au 1^{er} septembre 2022.

La répartition des places occupées par des résidents EHPAD/RA (45 places EHPAD et 30 places profil Résidence Autonomie actuellement) sera amenée à évoluer durant l'année 2022 afin de préparer la transition vers le futur modèle Résidence Autonomie :

- la réalisation de travaux de réaménagement courant 2023 (durée prévisionnelle : 21 mois) pour adapter le bâtiment au futur modèle Résidence Autonomie : ce changement constituera un frein pour les futur-es résident-es dans la sélection de l'établissement car impliquant un double ou triple changement de lieu de vie dans un laps de temps réduit
- La réflexion concernant les lieux d'accueil et les établissements se poursuivra jusqu'en 2026.

— La Lutte contre la Pauvreté et la Précarité

Le territoire urbain de Grenoble et particulièrement Grenoble concentrent nécessairement les publics en difficultés et plus spécifiquement ceux en situation de grande pauvreté. Plusieurs éléments d'explication peuvent être cités : la structure de l'offre d'hébergement et de logement, le dynamisme en matière d'emploi, la présence des institutions pourvoyeuses de droits, des acteurs associatifs et des structures d'aide, des moyens de transport, la proximité du Centre Hospitalier Universitaire Grenoble Alpes et de sa Permanence d'Accès aux Soins de Santé, etc.

Les situations de précarité et de pauvreté concernent un public large, environ un grenoblois sur cinq vivant sous le seuil de pauvreté, privés de domicile personnel mais également en logement, éloignés de l'emploi ou au contraire « travailleurs pauvres ». Cette grande diversité des situations complexifie de fait l'action sociale et la lutte contre toutes les formes de pauvreté et de vulnérabilité.

En ce qui concerne les publics de droit commun, en situation de grande marginalité, de par les multiples difficultés rencontrées au cours de leur parcours de vie et de leurs modes de vie, peuvent souffrir de l'invisibilité de leurs besoins spécifiques et de leurs difficultés d'accès aux droits et à l'insertion ainsi que de difficultés, voire d'impossibilité, à intégrer des lieux d'hébergement ou de logement adaptés.

La crise du Covid-19 a mis en exergue l'extrême vulnérabilité de ce public, en errance permanente, soumis à des conditions sanitaires et d'hygiène dégradées, à l'isolement, l'exclusion et les violences de la rue.

Le territoire grenoblois se caractérise par la présence de nombreux acteurs institutionnels et associatifs. Le maillage territorial et opérationnel des acteurs institutionnels et associatifs se caractérise par une action diversifiée, au plus près des personnes en situation de grande précarité, visant à répondre à des objectifs et besoins multiples, du repérage à l'accompagnement vers l'accès aux droits et l'insertion, en passant par les soutiens indispensables en matière de mise à l'abri, d'accueil de jour, de lien social et de distribution alimentaire et d'hygiène.

A noter également la richesse des dynamiques collectives citoyennes actives sur le territoire grenoblois. Si elles s'expriment dans des domaines variés, le soutien aux publics en situation de grande précarité en fait largement partie au travers d'actions innovantes de services ainsi que d'implication sur les problématiques d'hébergement.

La Direction d'Action Sociale « Lutte contre la Pauvreté et la Précarité » assure le fonctionnement harmonieux des services et établissements du CCAS dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et la précarité, assure, dans ce domaine, une fonction stratégique de prospection, de capacité d'initiative et d'innovation, et contribue activement à la démarche d'évolution culturelle, dans le sens d'une plus grande transversalité entre domaines d'activité, d'une coopération permanente entre directions d'action sociale et directions ressources, et d'une capacité à travailler en réseau, en associant les usager-ères et les équipes de terrain.

La direction organise son action en deux pôles : le pôle Hébergement Santé et le pôle Accueil, Accès aux Droits, Accompagnement.

Outre un travail important d'amélioration continue de son offre de services et d'hébergement des publics les plus en difficulté, l'action du CCAS, en matière de lutte contre la pauvreté et la précarité se structure autour de 3 axes :

- **Agir en faveur de l'accès aux droits, lutte contre le non recours et contre l'isolement**

Cela implique une double dynamique : le déploiement d'actions spécifiques favorisant l'accès aux droits et la lutte contre le non-recours, d'une part et une attention portée à l'accès aux droit en tant qu'objectif de tout dispositif géré ou projet déployé, d'autre part.

Dans ce cadre, on soulignera le rôle majeur du CCAS en matière de domiciliation des ménages sans adresse administrative personnelle (2 100 boîtes aux lettres gérées représentant plus de 3 200 personnes et ayant droits) mais également les différentes expérimentations menées en 2019 et pérennisées fin 2020 : caravane des droits, cellule de veille jeunes majeurs, aller-vers et animation d'une coordination errance Ville-CCAS.

Ces dispositifs ont pour objectif de favoriser l'accès aux droits des plus démunis sans se substituer aux services de droit commun existant, à travers des actions de repérage, diagnostic, information, orientation, déblocage de situations par à la mise en lien des acteurs.

Deux modalités d'intervention sont privilégiées :

- l'aller-vers les ménages non regroupés vivant à la rue, les ménages mis à l'abri via des solutions temporaires d'habitat individuel ou collectif et les grenoblois présentant des problématiques d'accès aux droits. A noter que les démarches « d'aller-vers » participent également de l'écoute, du lien social et de la lutte contre l'isolement d'une part, à l'observation et la veille sociale, d'autre part ;
- la coordination des acteurs, là où elle s'avère insuffisante, visant à éviter les ruptures et à sécuriser les parcours, notamment des jeunes en difficultés d'accès aux droits et d'insertion.

Si l'année 2020 a été celle des expérimentations, l'année 2021 de la pérennisation et de la montée en charge des dispositifs spécifiques d'accès aux droits, l'année 2022 sera celle de la consolidation mais également du développement, thématique notamment : dans les champs de la jeunesse et de la santé.

Premièrement, la caravane des droits expérimentera des interventions partenariales dédiées au public jeunes.

Deuxièmement, la Direction s'est positionnée récemment sur un appel à projet visant le déploiement d'une équipe mobile adossée au service des Lits Halte Soins Santé ayant pour missions d'intervenir sur les aspects sanitaires et sociaux, en aller-vers, sur les lieux de vie des publics en situation de pauvreté.

Enfin, forte des différentes expériences en matière d'accès aux droits et de soutien des jeunes en rupture, la Direction co-organisera avec la Direction Enfance Jeunesse, le Forum des Droits des Jeunes qui se tiendra en mars 2022.

Co-organisation du Forum des droits des jeunes

La Ville de Grenoble et son CCAS conduisent une réflexion en matière de lutte contre la précarité des jeunes. L'accès aux droits des jeunes de 16 à 25 ans constitue une priorité forte, dans une démarche associant les acteurs du territoire. Plusieurs actions en direction de la jeunesse sont déjà menées, portées par plusieurs directions : Service Jeunesse, Direction de la Santé Publique et Environnementale, Direction de l'Action Territoriale, la Direction Lutte contre la Pauvreté et la Précarité du CCAS.

Un Forum des droits des jeunes sera organisé les 25 et 26 mars 2022 au Palais des Sports, co-porté par le CCAS et Ville de Grenoble, visant à mettre en lumière plusieurs thématiques concernant directement l'accès aux droits et l'insertion des jeunes et alimenter les réflexions des acteurs et citoyens du territoire : logement, accès aux ressources, santé, citoyenneté, etc.

- **Contribuer à la fluidification des parcours rue-logement**

Le CCAS présente un investissement fort et une expertise reconnue en matière d'hébergement des publics en situation de grande précarité et donc d'accompagnement social global portant sur tous les aspects de l'insertion et du projet de vie des ménages en situation de pauvreté/précarité :

- gestion de deux Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, d'urgence et d'insertion, pour un total de 140 places, dont 10 places dédiées aux femmes victimes de violence ;
- gestion d'un service d'hébergement d'urgence de 240 places composé notamment d'un village d'insertion et d'appartements dans le diffus et concourant à la résorption des squats et bidonvilles sur le territoire. A noter l'objectif d'accroître, en 2023, le nombre de places par extension des places financées par l'Etat (à 100 contre actuellement 78) sans diminution du nombre de places Ville ;
- de deux structures à dimension santé pour personnes sans logement de tout statut administratif, Lits Halte Soins Santé et, depuis fin 2019, Lits d'Accueils Médicalisés pour un total de 31 places, champ d'action sur lequel sont attendues une extension de capacité à horizon 2023 et/ou une diversification des modalités d'intervention.

Il héberge près de 450 personnes en file active en mobilisant des modalités d'accueil très diversifiées.

Il participe activement aux réflexions et coordinations territoriales relatives aux besoins et modalités de réponses en matière de résorption des situations de détresse à la rue, en squats et bidonvilles et de soutien des parcours d'accès à l'hébergement ou au logement.

La fluidification des parcours rue-logement se traduit par un investissement multidirectionnel :

- poursuite d'une action réactive de mise à l'abri temporaire de publics sans solution s'appuyant sur la diversification des modalités d'accueil ;
- affirmation du positionnement du CCAS dans le champ de la gestion d'établissements d'hébergement de type hébergement d'urgence et centre d'hébergement et de réinsertion sociale. A noter sur ce point la récente extension du CHRS d'insertion Henri Tarze de 6 places dédiées aux femmes victimes de violence avec ou sans enfants ;
- investissement dans la dynamique Logement d'Abord à travers le champ du logement adapté ;
- expérimentation et structuration de solutions souples d'habitat collectif innovant à dimension citoyenne.

Elle se traduit également par une montée en compétences continue en matière d'accompagnement global des ménages, aux situations administratives diverses, dans un souci permanent de favoriser la participation, l'autonomisation et l'insertion dans toutes ses dimensions.

Positionnement du CCAS sur le logement adapté et déploiement d'Intermédiation Locative (22 mesures dont 6 jeunes)

Le territoire grenoblois est identifié depuis 2018, territoire d'accélération de la mise en œuvre de la démarche dite du « Logement d'abord ». Dans ce cadre, le CCAS de Grenoble expérimente depuis 2 ans une action intégrée au Plan d'action « Logement d'Abord » co-porté par GAM et la DDETS. Il s'agit de la gestion de 13 places en logements diffus adossés aux CHRS d'urgence CAI visant la fluidification des parcours dont le financement n'est pas sécurisé à ce stade, remettant en question sa pérennisation.

Poursuivant ce même objectif et dans l'objectif de développer et pérenniser son investissement dans la dynamique logement d'abord, le CCAS déploiera en 2022, à la suite de l'obtention d'un appel à projet, 22 mesures (soit 22 ménages de taille variable) d'Intermédiation Locative, dispositif d'accès au logement avec accompagnement social de légère à moyenne intensité.

Cette action présente un budget 2022 de 103 000 € en recettes et en dépenses, financées en quasi-totalité par la DDETS Isère.

- Soutenir les dynamiques de sorties de pauvreté

Il s'agit d'un axe diversifié de l'action du CCAS en matière de lutte contre la pauvreté. Il regroupe des actions visant à soutenir ponctuellement ou durablement les ménages vulnérables :

- de type « filet de sécurité » tels que les aides financières qui touchent plus de 1 700 ménages par an, isolés ou couples sans enfants mineurs ;
- d'accompagnement budgétaire renforcé, dans le cadre d'un Point Conseil Budget, labellisé par l'Etat, visant l'aide à la gestion du budget, la réappropriation de la situation budgétaire et la prévention ou la résorption de situations de surendettement (plus de 400 ménages accompagnés par an) ;
- de lutte contre la précarité énergétique dont le modèle vise l'orientation à la suite d'un diagnostic social approfondi sur trois types de réponses : accompagnement budgétaire et soutien financier, diagnostics sociotechniques, conseils et installations de confort thermique, médiation juridique ;

- d'aide alimentaire, hygiène et produits du quotidien notamment à travers la récupération et la redistribution via plusieurs partenaires associatifs de dons et surplus collectés auprès des services de la Ville (dont Cuisine Centrale) et du CCAS et des acteurs économiques locaux ;
- d'accompagnement des bénéficiaires du RSA sans enfants mineurs, domiciliés au CCAS et en parcours santé, social, insertion dont la poursuite sur les années à venir est conditionnée à l'augmentation du financement par le Département et à l'élargissement de la cible d'accompagnement ;
- de soutien à l'accès aux loisirs (dont dispositif d'aide aux vacances – aide financières aux familles qui concernent plus de 3 000 enfants chaque année) au sport et à la culture des publics hébergés.

D — Les Ressources

1. Les Ressources Humaines

Avec environ 46 M€ de dépenses de masse salariale prévue au BP 2022, et plus de 1 200 paies chaque mois prises en charge par le CCAS, la dimension « Ressources Humaines » constitue naturellement un point majeur d'attention du CCAS.

Les évolutions, principalement de nature exogène, qui auront marqué la période 2020-2021 (a) et doivent faire l'objet d'un travail minutieux de régulation (b).

a) Les évolutions impactant la masse salariale

Pour la clarté de l'analyse, il est utile de rappeler au préalable que près de la moitié de l'effectif du CCAS présente un statut calqué sur celui des fonctionnaires hospitaliers : ce sont les agent-es de la filière médico-sociale. Les mesures sectorielles décidées pour les acteurs hospitaliers s'appliquent donc par principe de parité à de très nombreux-ses agent-es du CCAS.

→ L'impact de mesures nationales catégorielles

La *Prime Grand Âge*, le *Ségur de la Santé*, puis le passage en catégorie B des aides-soignants et des auxiliaires de puériculture, viennent successivement faire évoluer les traitements versés à ces agent-es.

Ces revalorisations salariales, légitimes, ne sont que partiellement compensées par les autorités de tarification, et impactent la masse salariale d'une façon nécessairement préjudiciable aux équilibres financiers.

Le sujet est particulièrement sensible dans le domaine de la « Petite Enfance », pour lequel on ne note aucune compensation : l'évolution des auxiliaires de puériculture vers la catégorie « B » provoque un glissement de l'ordre de 4% en moyenne du coût moyen des

postes correspondants, ceci étant à rapporter aux 160 ETP permanents de ce cadre d'emplois.

La mesure représente un coût moyen unitaire annuel de 1 200 € soit près de 200 000 € supplémentaire ou, dit autrement, un « GVT » (Glissement-Vieillesse-Technicité) de 0,43% de la masse salariale globale du CCAS. Les évolutions liées aux mesures prises en lien avec la crise sanitaire représentent donc un glissement marqué des dépenses de fonctionnement du CCAS.

Il est délicat de prévoir, à l'échelle du mandat, les autres mouvements issus de mesures nationales et statutaires qui viendront également, de nouveau, impacter, le poids de la masse salariale mobilisée au budget du CCAS.

Toutefois certaines évolutions sont d'ores et déjà connues ; on citera l'évolution à la hausse de la participation obligatoire des employeurs aux mutuelles et à la prévoyance contractées par les agent-es pour leur protection sociale, à l'horizon 2025, mesure qui aura un impact assez significatif pour le budget de l'établissement, et estimé, en l'absence de bases arrêtées à ce stade, à 250 000 € en année pleine ; le lissage de la mise en œuvre de cette évolution de la participation de l'employeur CCAS sera envisagé afin de gérer de façon progressive cette budgétisation nouvelle.

→ L'impact de mesures locales et internes

Les décisions internes et locales liées à la politique de gestion des ressources humaines de l'établissement public contribuent également à l'évolution d'ensemble de la masse salariale.

Les proportions engagées sont cependant beaucoup plus faibles. Ainsi, en matière d'avancements de grade et de promotions internes, en choisissant de limiter son ratio de « promus/promouvables » à 25% dans le cadre de ses lignes directrices de gestion, le CCAS encadre la coût de la mise en œuvre des mesures prises annuellement dans le cadre de sa commission d'avancement à une enveloppe budgétaire de l'ordre 50 000 € en année pleine pour l'année 2021 ; ce niveau de dépenses constitue sans doute un maximum dans l'appréhension des années suivantes au cours du mandat.

Par ailleurs, en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEEC) et des pourvois des postes, l'établissement a souhaité redonner des moyens et des compétences sur certaines fonctions ressources, en 2020 et 2021, afin de redonner aux équipes de travail la possibilité de travailler dans de meilleures conditions aux missions qui sont les leurs. En effet, la période 2018-2020 aura été marquée par des difficultés en matière de recrutements et de pourvoi des postes ou des décisions de report.

Un certain nombre de postes vacants ont, ainsi, été pourvus entre le second semestre 2020 et la fin de l'année 2021, de manière à accompagner la structuration du fonctionnement des services ressources, et leur synergie avec les services des directions d'action sociale du CCAS.

Les services fonctionnels ou supports de l'établissement public apparaissent désormais raisonnablement dotés mais, mécaniquement, vont générer sur l'année 2022 une

augmentation de la masse salariale en raison du comparatif en année pleine de la masse salariale engagée par rapport à l'année 2021 ; cette évolution devrait s'établir à + 5 ETP mais devrait être partiellement compensée par des mesures d'ajustement de la gestion prévisionnelle des emplois conduite par la Direction des Ressources Humaines et les autres directions du CCAS.

b) Les actions de régulation

Au regard des effets liés à des facteurs sur lesquels le CCAS ne peut avoir prise et des facteurs liés à des décisions de gestion de la politique de ressources humaines, l'année 2022 pourrait se présenter comme une année de glissement budgétaire. Cependant un certain nombre de leviers de régulation existent et doivent être activés par le CCAS aux fins de maîtriser la gestion de sa masse salariale et réguler le déploiement de sa politique de GPEEC, levier extrêmement important pour l'établissement.

Le préalable à l'objectif de régulation de la masse salariale est la fabrication, l'animation et l'amélioration régulière des outils de pilotage de la masse salariale.

Ces outils de prévision et d'aide à la décision sont en cours d'évolution et de construction : un ambitieux travail technique est identifié en la matière afin de pouvoir mieux structurer le pilotage institutionnel relatif à l'allocation et la répartition des moyens et des compétences à l'échelle de l'établissement public. Dans le cadre de la politique de gestion des ressources humaines et des objectifs de maîtrise de la masse salariale, le CCAS a engagé un travail visant à renforcer les coopérations internes entre ses services et l'utilisation commune d'outils et d'indicateurs entre ceux-ci.

Ainsi, en lien avec ce développement d'outils de pilotage, la gestion du remplacement des absences pourra davantage favoriser les micro-mobilités des personnels (redéploiements ponctuels liés à des besoins conjoncturels) plutôt que les apports externes (recrutements complémentaires d'agent-es non permanents) ce qui devrait favoriser la maîtrise du budget consacré par le CCAS aux remplacements et renforts.

Enfin, les « surnombres » – agent-es temporairement sans affectation en raison de problématiques de santé de longue durée, ou repositionné-es provisoirement sur des fonctions dans l'attente de l'aboutissement d'un reclassement professionnel, font l'objet d'une démarche volontariste conduisant à la gestion de la résorption des surcoûts engendrés par ce type de positions statutaires ; cette démarche mobilise une pluralité de services et implique l'accompagnement des agent-es concerné-es en vue de leur proposer une nouvelle affectation sur un poste vacant à l'échelle du CCAS. L'accompagnement des parcours professionnels vers des métiers attractifs permettront d'assurer au mieux l'adéquation recherchée entre les ressources et les besoins évoquée auparavant et inscrite dans les Lignes Directrices de Gestion adoptées par le CCAS en décembre 2020.

La maîtrise de l'absentéisme et les mesures d'optimisation des ressources, ainsi que le pilotage fin de l'emploi des postes permanents et non permanents inscrits au tableau des effectifs du CCAS sont considérés comme un levier de régulation essentiel de l'évolution de la masse salariale.

Dans ce cadre, l'évolution du « GVT » de l'établissement public à hauteur 1,35 % est un objectif poursuivi au cours de l'année 2022, auquel s'ajoutent une maîtrise du coût relatif aux avancements de grade et promotions internes, l'impact des revalorisations indiciaires issues de la réforme de certaines carrières soignantes (passage en catégorie B des auxiliaires de soins territoriaux), la gestion prévisionnelle des postes et des effectifs de l'établissement public, et la gestion des mises à disposition de personnels du CCAS auprès d'organismes extérieurs.

Quelques autres postes de dépenses peuvent être optimisés et font l'objet d'un travail d'analyse de rendement : la fonction de médecine professionnelle et préventive, aujourd'hui externalisée auprès du Centre de Gestion de l'Isère, pourrait être repensée dans l'avenir, voire internalisée, avec pour objectif un ajustement de dépenses de gestion pour le CCAS de l'ordre de quelques dizaines de milliers d'euros. Une réflexion se poursuit tandis que la réglementation nationale évolue en la matière avec l'extension des services infirmiers de santé au travail à la Fonction Publique Territoriale.

L'assurance statutaire est également observée avec une recherche d'optimisation, même si pour ce poste de dépenses les marges de manœuvre de l'institution sont réduites, en particulier au regard de la nature des activités propres aux fonctions médico-sociales où l'aléa du risque et l'accidentologie demeurent prégnants malgré les actions de prévention menées par le CCAS et l'activité des services en charge des conditions de travail et de l'amélioration de la qualité de vie au travail que le CCAS a structuré ces dernières années.

Le travail d'optimisation des ressources et de contrôle de gestion évoqué ci-dessus doit être mené en recherchant, dans le même temps et avec la même opiniâtreté, le renforcement de la politique d'amélioration des conditions de travail et d'attractivité et de l'image employeur du CCAS de la Ville de Grenoble. Cet objectif fait partie de nos priorités afin de situer l'établissement en bonne place parmi les structures publiques du département de l'Isère.

Il paraît essentiel de pouvoir proposer aux agents-es, titulaires ou contractuel-les, un cadre de travail prenant en compte la variété des fonctions et des métiers proposés, la reconnaissance de l'engagement des professionnel-les au service des usager-ères grenoblois-es, et des marqueurs qualitatifs en matière de conditions de travail.

Ainsi, au 1^{er} janvier 2022 le CCAS de la Ville de Grenoble met en œuvre une évolution de la durée du travail effective minimale de 1607 heures annuellement ; ce travail a été conduit au cours de l'année 2021 en étroite concertation avec les organisations représentatives des personnels et les services, et une nouvelle organisation des cycles de travail, avec prise en compte des contraintes pour certaines fonctions particulières (ex : horaires décalés) a été menée de façon à trouver le meilleur équilibre possible entre les besoins de l'établissement et les conditions de travail des agent-es.

Ce dernier exemple entend illustrer une dynamique qualitative envisagée comme une manière, pour le CCAS, de se démarquer à l'heure où le marché du travail se tend et où une certaine raréfaction de compétences dans certains métiers du soin est constatée.

Le CCAS reste limité dans ses capacités budgétaires en la matière et c'est donc à travers d'autres leviers motivationnels portés par la politique générale de gestion des ressources humaines, qu'il pourra attirer et conserver des talents.

2. Administration générale : la poursuite de la démarche de mutualisation et une politique volontariste de la Ville de Grenoble

a) Après 2020 et 2021 années de transition : un effet année pleine en 2022

Le CCAS poursuit une démarche de mutualisation avec la Ville de Grenoble et la Métropole initiée les années précédentes qui lui permet d'améliorer les conditions matérielles de l'exercice de ses missions de services public avec le maintien d'un même niveau de dépenses.

→ Avec la Métropole et la Ville de Grenoble :

Après la mutualisation du service reprographie en 2020 avec la Métropole, la mutualisation du service d'archivage a été menée au cours de l'année 2021 avec l'adoption en février 2021 d'une convention de service commun entre le CCAS, la Ville, et la Métropole. Le CCAS acquitte dans ce cadre 6,25 % des charges de fonctionnement du service commun (un montant refacturé au CCAS de 46 250 € au titre du BP 2022).

En outre, le déménagement et le regroupement des 5 sites actuels en matière d'archivages des trois entités sera entrepris, rue Prudhomme, au 1^{er} trimestre 2022.

Le service commun informatique : les dépenses informatiques relèvent d'une convention spécifique régissant les relations entre la Ville, la Métropole, et le CCAS, dans le cadre d'un service constitué plus généralement pour les moyens et les projets informatiques et numériques (matériels, logiciels, maintenance, sécurité des réseaux, télécoms, accès internet, intranet etc.).

Le CCAS a budgété 462 400 € au BP 2022 en ce domaine correspondant à différentes clés de facturation (*NB : pour le CCAS 9 % au regard du nombre de PC, 11 % au titre des demandes d'intervention au service de l'assistance informatique, et 9,7 % en matière de pondération de la masse salariale du service commun*).

→ Avec la Ville de Grenoble uniquement : la prévision sur une année pleine de la convention d'occupation des locaux Claudel signée entre la Ville et le CCAS de Grenoble

Une convention d'occupation partagée du bâtiment a été élaborée et adoptée par le CCAS en mars 2021). Elle régit à compter du 1^{er} avril 2021, pour une durée de 15 ans reconductible, la répartition des dépenses de fonctionnement liées à l'utilisation du bâtiment, selon une clé de répartition de **70% pour la Ville** et de **30 % pour le CCAS** servant de support à la répartition des charges de fonctionnement entre les structures ; cette clé est basée sur la répartition des bureaux ainsi que des postes de travail, et des espaces de circulation et espaces privés.

Cette convention d'occupation domaniale conclue entre la Ville et le CCAS pour l'occupation partagée du Centre Communal Camille-Claudiel régit les dépenses entre le propriétaire (Ville) et le locataire (CCAS) en matière de maintenance préventive et corrective bâtementaire, fluides (chauffage, eau, gaz, électricité) et téléphonie, surveillance du bâtiment, contrôle d'accès et de badgeage pour les personnels, contrats réglementaires, prestations de nettoyage des locaux, maintenance du système de chauffage/climatisation, système/logiciel de réservation des salles, ressources matérielles et moyens de déplacements partagés, frais de ramassage des déchets et redevance spéciale, et travaux de réfection dans les espaces communs en tenant compte des surfaces occupées et du nombre d'agent-es.

Le CCAS a mis fins pour sa part aux différents contrats réglementaires qu'il avait conclu pour les besoins de son ancien Siège, dont certains relevaient des obligations du propriétaire, et de manière générale n'entreprend plus lui-même de dépenses de nature bâtementaire.

Le transfert du Siège du CCAS est donc sans impact financier pour l'établissement public puisque à titre prévisionnel une économie nette de l'ordre de 150 000 € en année pleine en 2022, par comparaison avec les dépenses en régie directe supportées par celui-ci au CA 2019, sont escomptées.

Les travaux de réfection relatifs aux espaces privatifs des services du Siège du CCAS relèvent du contrat de quasi-régie établi entre la Ville et le CCAS depuis 2018 et qui concerne, dans ses principes, l'ensemble des sites occupés par le CCAS ; le Centre Communal Camille-Claudiel s'intègre depuis le 1^{er} mai 2021 dans la liste des sites concernés par ce contrat de quasi-régie pour la maintenance des espaces privatifs, en lieu et place de l'ancien Siège du quartier de l'Arlequin.

L'occupation par les services du CCAS du Centre Communal Camille-Claudiel est assujettie au paiement d'une indemnité annuelle d'occupation, bâtie sur la clé de répartition de 30 % des coûts pour le CCAS. Cette indemnité sera facturée au CCAS pour les deux premières années au coût réel, le montant de la deuxième année constituera la base du forfait pour les 4 années suivantes.

Tous les 4 ans une réévaluation de l'évolution des coûts des postes de dépenses référencés ci-dessus sera effectuée et donnera lieu à un ajustement du montant de l'indemnité annuelle d'occupation pour les 4 années suivantes. Au BP 2022 le montant prévisionnel susceptible d'être facturé au CCAS a été budgété à hauteur de 210 500 € conformément aux informations prévisionnelles établies de concert avec la Ville de Grenoble.

Après la mutualisation du service Accueil-Courrier qui pris effet le 1^{er} mai 2021, l'année 2022 traduira l'effet en année pleine de cette évolution de la gestion des fonctions antérieurement assurées par le CCAS en régie directe, avant le déménagement de son siège administratif ; le montant budgété par le CCAS au titre de son engagement contractuel avec la Ville de Grenoble est établi à **203 762 € au BP 2022.**

→ **Avec la Ville : le contrat de quasi-régie**

L'élargissement du **contrat de quasi-régie** aux thématiques orphelines (espace verts, déneigement, dératissage, ...).

Dans un souci de sincérité budgétaire et conformément aux attentes des financeurs sur les budgets annexes des éléments détaillés des réalisations des travaux par bâtiment seront communiqués.

b) Une politique sociale volontariste de la Ville de Grenoble : un soutien aux côtés de son CCAS de 2022 à 2026

→ **L'augmentation du reversement de la subvention Ville**

La Ville de Grenoble et son CCAS s'engagent ainsi durablement au profit des plus fragiles, renforçant sensiblement leurs politiques de solidarité et de lutte contre l'isolement, dont témoigne un volontarisme budgétaire particulièrement remarquable dans le champ de l'action sociale pour les années à venir. En augmentant sa subvention annuelle au CCAS de près de 8%, la Ville affiche ainsi clairement ses choix pour faire de Grenoble une ville où les efforts de chacun permettent à toutes et tous de vivre dans de dignes conditions.

Au-delà des aides et dispositifs de solidarité ainsi mis en place, la Ville entend garantir toutes les sécurités en actionnant tous les leviers à sa disposition : sécurité alimentaire, sécurité sanitaire, mais aussi mise à l'abri inconditionnelle des personnes à la rue, accessibilité aux services publics et accès aux droits comme moyen de lutter contre les inégalités.

→ **Un engagement volontariste mieux valorisé entre le budget principal et les budgets annexes**

La subvention de la Ville de Grenoble est attribuée globalement pour l'ensemble de la politique sociale conduite par le CCAS . Elle est perçue sur le budget principal, puis fait l'objet de reversements entre budgets en direction de ses 10 budgets annexes en fonction des besoins spécifiques de couverture de leur équilibre.

Les budgets annexes en 2022 relèvent d'un cadre réglementaire national spécifique au secteur médico-social. En 2022 la signature du CPOM pour les EHPAD du CCAS puis celle pour les Résidences Autonomie, complèteront le renouvellement du CPOM existant des structures d'hébergement de la DASLPP vers un élargissement éventuel souhaité des places du Service de l'Hébergement Alternatif.

Or, le cadre réglementaire qui autorise la tarification, et les dotations qui financent exclusivement les budgets annexes, autorisent également un niveau de dépenses, dont celles de personnels déterminées à la stricte hauteur de ces financements. Une exigence ambitieuse de qualité de service public, et notamment de recours à des moyens en personnels plus important, conduit à un engagement volontariste du CCAS avec une imputation des dépenses en sus sur le budget principal.

Il en est également ainsi de l'intégration des Frais de siège dans les budgets annexes à hauteur d'une limite déterminée, négociée lors du CPOM, bien inférieure à la réalité des dépenses réelles constatées. La signature des CPOM conduira à l'avenir à l'inscription sur le budget principal de la part des frais de siège excédant la limite autorisée par les financeurs : exemple 5,15% pour les structures d'hébergement de personnes âgées alors que la réalité constatée s'élève souvent à plus de 12% au CA 2020.

Il en résultera sur le mandat à compter de 2022 un impact significatif des dépenses relatives aux personnes âgées pesant sur le budget principal.

Afin de poursuivre à la fois la politique en direction de la petite enfance financée intégralement sur le budget principal, et le maintien d'une politique ambitieuse en direction de nos aîné-es, la Ville de Grenoble a décidé d'accompagner son CCAS .

La contribution de la Ville permet un équilibre, qui permet de mener une action sociale ambitieuse avec une orientation volontariste **de gestion sobre et équilibrée de redressement de la situation financière de ces budgets annexes.**

3

LES GRANDS EQUILIBRES PROSPECTIFS

A

— Prospective financière en fonctionnement 2022-2026

Les projections présentées ci-après visent à fournir une vision cohérente de l'évolution prévue de la situation financière du CCAS de Grenoble sur la période 2021-2026 dans le cadre de ce rapport d'orientations budgétaires.

Les projections développées ci-après reposent sur un certain nombre d'hypothèses en fonction des informations connues à ce jour.

Elles s'inscrivent dans un calendrier resserré qui nécessitera une mobilisation forte du CCAS et de ses partenaires.

Elles ne peuvent donc constituer des certitudes sur les niveaux exacts de dépenses ou de recettes, a fortiori dans le contexte de crise sanitaire que nous traversons encore aujourd'hui.

1. Les grands équilibres de la Prospective financière 2022-2026

La prospective financière a été construite à partir du Budget 2021 voté et des propositions 2022.

La prospective financière élaborée pour les années futures permet d'accompagner les projets du mandat dans le respect des ratios financiers réglementaires.

DOB	BP 2021	Prop BP 2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses réelles	61 028 504	64 021 880	63 999 248	63 349 510	61 421 760	61 889 976
Dépenses d'ordre	2 214 230	2 426 750	2 426 750	2 426 750	2 426 750	2 426 750
Recettes réelles	62 909 812	66 115 708	65 818 907	66 142 810	63 874 439	64 491 497
Recettes d'ordre	332 922	332 922	332 100	332 100	332 100	332 100
Résultat de l'exercice (voté compte administratif)	0	0	-274 991	698 650	358 029	506 871
Epargne brute (autofinancement)	1 881 308	2 093 828	1 819 659	2 793 300	2 452 679	2 601 521
Remboursement capital (selon PPI DOB)	2 119 075	2 124 710	2 192 210	2 229 516	2 516 915	2 740 716
Epargne nette	-237 767	-30 882	-372 551	563 784	-64 236	-139 195

2. Les dépenses de fonctionnement

Nature / Chapitre	Nature / Chapitre	BP 2021	Prop BP 2022	2023	2024	2025	2026
016	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	3 000 651 €	3 401 020 €	3 691 697 €	3 547 016 €	3 619 153 €	3 578 763 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 403 386 €	1 570 490 €	1 562 727 €	1 555 035 €	1 547 414 €	1 539 863 €
002	RESULTAT DE LA SECTION D'EXPLOITATION REPORTE	135 870 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 415 904 €	10 310 630 €	10 639 908 €	10 541 774 €	10 232 507 €	10 301 639 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	44 795 683 €	46 097 520 €	45 415 926 €	45 010 741 €	43 306 136 €	43 796 544 €
022	DEPENSES IMPREVUES	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 136 826 €	3 645 980 €	3 645 980 €	3 645 980 €	3 645 980 €	3 645 980 €
66	CHARGES FINANCIERES	333 174 €	285 010 €	331 780 €	337 733 €	359 339 €	315 957 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	21 240 €	1 137 980 €	1 137 980 €	1 137 980 €	1 137 980 €	1 137 980 €
Total DEPENSES		63 242 734	66 448 630	66 425 998	65 776 260	63 848 510	64 316 726

3. Les recettes de fonctionnement

Nature / Chapitre	Nature / Chapitre	BP 2021	Prop BP 2022	2023	2024	2025	2026
018	AUTRES PRODUITS RELATFS A L'EXPLOITATION	3 907 752 €	4 414 850 €	3 710 666 €	3 712 460 €	4 571 871 €	4 581 578 €
019	PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	154 268 €	160 380 €	155 860 €	155 860 €	155 860 €	155 860 €
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	171 644 €	171 720 €	171 720 €	171 720 €	171 720 €	171 720 €
002	EXCEDENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION REPORTE	48 838 €	70 200 €	70 200 €	70 200 €	70 200 €	70 200 €
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	169 363 €	169 360 €	169 360 €	169 360 €	169 360 €	169 360 €
017	PRODUITS DE LA TARIFICATION	19 857 550 €	20 163 360 €	19 514 434 €	19 558 778 €	15 669 335 €	15 794 057 €
70	RODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSE	5 572 272 €	5 796 900 €	5 802 100 €	5 974 533 €	6 112 142 €	6 150 097 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	33 239 679 €	35 143 810 €	36 198 618 €	36 303 950 €	36 928 001 €	37 372 674 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	89 400 €	177 000 €	177 000 €	177 000 €	177 000 €	177 000 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	31 968 €	181 050 €	181 050 €	181 050 €	181 050 €	181 050 €
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total RECETTE		63 242 734	66 448 630	66 151 007	66 474 910	64 206 539	64 823 597

B — Plan Pluriannuel d'Investissement 2022-2026

1. Les dépenses d'investissement 2021-2026 (Hors dette)

Les données ci-dessous correspondent à une prévision des dépenses et recettes potentielles pour le CCAS des investissements réalisés pour l'ensemble des budgets – budget principal et budgets annexes. Il s'agit de prévisions pluriannuelles qui sont mises à jour régulièrement pour s'adapter, en permanence, aux réalités des projets.

Elles sont présentées en prospective à compter de 2023 jusqu'à 2026. Les éléments 2021 et 2022 correspondent au vote du budget Primitif 2021 (en l'absence de compte administratif voté) et aux propositions du budget 2022 qui seront examinées et soumises au vote du Conseil d'Administration. Le projet de budget 2022 pourra faire apparaître des variations en fonction notamment de l'avancée des opérations.

Elles s'élèvent à hauteur de 26.8M€.

Le patrimoine bâti du CCAS est présenté en annexe 3.

	BP 2021	Prop BP 2022	2023	2024	2025	2026	DOB 2022 BP2021 2026
Total opérations	1 042 190	1 374 060	2 941 519	2 639 350	1 454 400	645 000	10 096 519
Total travaux récurrents /mobilier / informatique /véhicules	3 417 689	2 752 911	2 601 798	2 594 975	2 681 576	2 677 707	16 726 657
TOTAL INVESTISSEMENT (hors dette)	4 459 879	4 126 971	5 543 317	5 234 325	4 135 976	3 322 707	26 823 176 €
Recettes d'INVESTISSEMENT	1 084 250	1 031 437	1 493 749	854 548	839 886	839 251	6 143 121 €

2. Les Dépenses d'investissement Hors opérations

	BP 2021	Prop BP 2022	2023	2024	2025	2026	DOB 2022 BP2021 2026
Travaux d'entretien							
Petite enfance	456 600	292 267	292 267	350 000	433 720	433 720	2 258 574
Personnes Agées	789 310	531 950	531 950	531 950	669 417	669 417	3 723 994
Lutte contre la Pauvreté & la précarité	208 000	100 000	100 000	150 000	253 270	253 270	981 440
Ressources / transversal	719 179	415 094	776 381	661 825	423 969	420 100	3 416 549
Sous total Travaux d'entretien	2 173 089	1 339 311	1 700 598	1 693 775	1 780 376	1 776 507	10 380 557
Achats	444 920	401 600	401 300	401 300	401 300	401 300	2 451 720
Sous Total mobilier /Informatique/véhicules	799 400	1 012 000	500 000	500 000	500 000	500 000	3 811 400
Total Autres dépenses	3 417 409 €	2 752 911 €	2 601 898 €	2 595 075 €	2 681 676 €	2 677 807 €	16 643 677 €

Elles s'élèvent à hauteur de 16.6M€, dont 10.4M€ de dépenses d'entretien du patrimoine du CCAS.

Une enveloppe cible stabilisée sur le mandat a été retenue. Elle correspond à une liste de travaux déterminés en concertation avec les directions d'action sociale. Ces derniers ont été retenus afin de répondre, d'une part, aux besoins de travaux en matière de mise en sécurité, mise aux normes et d'autre part, à des priorités relatives au maintien de l'activité dans les meilleures conditions possibles.

3. Les Dépenses d'investissement d'opérations par direction d'action sociale

Certains travaux sont suivis sous la forme d'Opérations qui complètent les travaux d'entretien présentés ci-dessus. Il s'agit d'Opérations non votées, en raison de leur caractère pluriannuel ou stratégique pour l'établissement. Le CCAS n'utilise pas à ce jour la comptabilisation pluriannuelle sous forme d'Autorisation de Programme/Crédits de Paiements. Un suivi pluriannuel sous la forme d'Opérations votées avec un contrôle budgétaire au niveau du Chapitre Opération est actuellement à l'étude.

LES OPERATIONS DE LA PETITE ENFANCE

Opérations	BP 2021	Prop BP 2022	2023	2024	2025	2026	DOB 2022 BP2021 2026
ECOLE ELEMENTAIRE LES TREMBLES	-	-	128 000	224 000	182 400		534 400
LOCAUX ASSOCIATIFS POM FLORE & ALEXANDRE			360 000				360 000
MAISON DES HABITANTS CAPUCHE VOIE LACTEE)	166 000	100 000	1 497 019				1 763 019
EAJE ILOT MARMOT/ (Ville : Ecole J Verne)	63 000	115 500	154 000	990 000	492 000		1 814 500
EAJE ANATOLE France					-	385 000	385 000
Opérations Petite enfance	229 000	215 500	2 139 019	1 214 000	674 400	385 000	4 856 919

a) Pôle Enfance Les Trembles

La Ville de Grenoble a lancé une opération de réhabilitation lourde du pôle enfance Les Trembles dans le cadre du projet ANRU de la Villeneuve. L'opération concerne une école élémentaire, un gymnase, un centre de loisirs, une crèche associative et un lieu d'accueil enfants-parents (LAEP).

Le coût des travaux pour les espaces affectés au CCAS (les locaux de la crèche associative les Petits Arlequins et les locaux du LAEP les Ménestrels) est estimé à 1,42M€. La participation prévisionnelle du CCAS pour cette opération s'élèvera à 534K€ (les travaux de clos et couvert et de désamiantage étant supportés par la Ville).

Livraison prévisionnelle : 2025

b) Locaux associatifs Pom Flore et Alexandre

Le CCAS va réaliser des travaux d'amélioration du confort thermique dans les locaux de la crèche associative Pom, Flore et Alexandre.

Ces travaux permettront de traiter les problématiques d'infiltrations d'eau constatées au niveau des menuiseries et participeront à l'amélioration de la qualité de l'air intérieur de l'équipement.

Ils sont programmés en deux phases :

- Phase 1 – Été 2022 : changement de la Centrale de Traitement de l'Air et travaux induits
- Phase 2 – 2023 : finalisation de l'opération (remplacement de la vêtue, des menuiseries et finalisation des travaux sur la ventilation de l'équipement).

Livraison prévisionnelle : septembre 2023

c) EAJE La Voie Lactée

Dans le cadre de sa stratégie de renouvellement du patrimoine engagée depuis plusieurs années pour assurer une qualité d'accueil des jeunes enfants sur le territoire, le CCAS a lancé une opération de réhabilitation lourde de l'EAJE la Voie Lactée.

Les travaux de réhabilitation / extension permettront d'augmenter la capacité d'accueil de cet équipement avec une capacité finale de 36 places (au lieu de 30 places actuellement).

L'activité sera maintenue dans des bâtiments modulaires pendant la durée des travaux. Les bâtiments modulaires seront implantés sur l'ancien site de l'INSPE sur la ZAC Flaubert.

Livraison prévisionnelle : janvier 2024

d) EAJE Ilot Marmots / (Ville : Ecole J. Verne)

Dans le cadre d'une opération globale sur l'ensemble immobilier regroupant l'EAJE Ilot Marmots et l'école maternelle Jules Vernes, le CCAS poursuivra sa stratégie de renouvellement du patrimoine avec une opération de réhabilitation lourde pour la partie crèche.

Le pilotage de ce projet sera assuré par la Ville.

Livraison prévisionnelle : mars 2025

e) EAJE Anatole France

Le CCAS mène actuellement une réflexion sur la réhabilitation lourde ou la reconstruction de l'EAJE Anatole France.

Les études de conception pour cette opération débuteront en 2026.

Livraison prévisionnelle : 2029

LES OPERATIONS DES PERSONNES AGEES

Opérations	BP 2021	Prop BP 2022	2023	2024	2025	2026	DOB 2022 BP2021 2026
EHPAD LUCIE PELLAT	81 200	253 200	-	1 308 850	-	-	1 643 250
EHPAD SAINT BRUNO	50 000				500 000		550 000
EHPAD André Léo	28 190		120 000				148 190
Résidence Montesquieu/ Nouvelle résidence autonomie	260 000	-	100 000		20 000		380 000
RESIDENCE AUTONOMIE SAINT LAURENT	120 000						
Etudes et provisions RAD		5 000					5 000
Cité des aînés		20 000			200 000	200 000	420 000
travaux contre légionellose		186 000	186 000				372 000
Opérations Personnes Agées	539 390	464 200	406 000	1 308 850	720 000	200 000	3 638 440

a) EHPAD Lucie Pellat

Une opération d'aménagement des extérieurs est programmée en 2023 sur l'EHPAD Lucie Pellat. Ces aménagements permettront de requalifier l'entrée commune afin de desservir l'EHPAD et les logements construits par Alpes Isère Habitat suite à la cession d'une partie du tènement par la Ville de Grenoble.

Livraison prévisionnelle : juin 2022

En complément, une provision de 1,3M€ est inscrite dans la PPI en prévision d'une restructuration du réseau des établissements de personnes âgées pour l'adapter à l'évolution des besoins dans le cadre des réflexions sur le devenir de l'EHPAD Lucie Pellat. Cette provision correspond au remboursement des prêts courants pouvant s'avérer nécessaire suivant les hypothèses d'évolution envisagées pour cet équipement (réhabilitation-extension, reconstruction-démolition ou autre).

b) EHPAD Saint Bruno

Le CCAS a validé en septembre 2021 une reconversion complète de l'EHPAD Saint Bruno en une Résidence Autonomie de 72 à 75 places. Cette Résidence Autonomie accueillera notamment les 67 places autorisées de la Résidence Autonomie Montesquieu à échéance 2025. Les places d'EHPAD de St Bruno pourraient quant à elles être redirigées vers l'EHPAD Lucie Pellat dans une hypothèse d'extension de l'établissement.

L'opération de reconversion de l'EHPAD Saint Bruno sera portée par le propriétaire du bâtiment : ACTIS. Cette opération fera l'objet d'une augmentation de la redevance.

Livraison prévisionnelle : 2025

Une provision de 500K€ est inscrite en 2025 pour couvrir les dépenses à charge du CCAS : mobilier, numérique, ...

c) EHPAD André Léo

Une provision de 120K€ est inscrite en 2023 pour la création d'un espace de convivialité et d'animation dans l'EHPAD André Léo avec l'aménagement d'un « Café Léo ».

d) Résidence Autonomie Montesquieu

Une provision de 100K€ est inscrite en 2023 pour la création de douches collectives dans la Résidence Autonomie Montesquieu. L'opportunité de ce projet reste à préciser au regard du transfert des résident-es à échéance 2025 dans la nouvelle Résidence Autonomie Saint Bruno.

Une étude de 20 000€ est inscrite en 2025 pour la construction d'une nouvelle Résidence Autonomie.

e) Etudes et provisions Restauration à Domicile (RAD)

Dans le cadre de la loi AGEC (anti-gaspillage pour une économie solidaire), à compter de janvier 2022, les services de livraison de repas à domicile devront utiliser des contenants réutilisables. Pour ce faire, la Cuisine Centrale de la Ville de Grenoble a recruté un cabinet de consultant pour étudier la faisabilité de la mise en place de contenants réutilisables au sein de la RAD du CCAS en tenant compte de plusieurs éléments : choix de la matière des contenants (verre ou inox), étiquetage, allotissement, et coût du projet (chiffrage en cours). L'objectif est de généraliser les contenants en 2023 avec un démarrage progressif en 2022.

f) Cité des aînés

Le CCAS mène actuellement une réflexion sur la création d'un lieu ressource à destination des aîné-es et des aidant-es, qui permette de trouver toutes les ressources liées au vieillissement, qui puisse offrir des réponses pour éviter les ruptures dans les parcours de vie.

Une provision de 20K€ est inscrite en 2022 pour réaliser des études d'opportunité et de faisabilité pour ce projet. Une provision de 400K€ permettra une mise en œuvre du projet dès 2025.

g) Travaux contre la légionellose

Dans le cadre de son plan de prévention du risque lié aux légionnelles, le CCAS a inscrit une provision de 372€ afin d'apporter des mesures préventives et/ou correctives sur les établissements d'hébergement pour personnes âgées avec des travaux sur les réseaux d'eau des équipements.

Ces travaux seront réalisés en lien avec les propriétaires des bâtiments.

LES OPERATIONS DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET LA PRECARITE

Opérations	BP 2021	Prop BP 2022	2023	2024	2025	2026	DOB 2022 BP2021 2026
Déménagement LAM /EHPAD LES DELPHINELLES		398 000	25 000				423 000
CENTRE D'ACCUEIL INTERCOMMUNAL	121 600	-	-				121 600
CHALETS HEBERGEMENT RONDEAU	122 200	78 000	60 000	60 000	60 000	60 000	440 200
CHRS 10 HENRI TARZE	30 000	100 000	200 000				330 000
Lutte contre la Pauvreté & la précarité	273 800	576 000	285 000	60 000	60 000	60 000	1 314 800

a) Déménagement LAM /EHPAD Les Delphinelles

Suite au transfert des résident-es dans le nouvel EHPAD André Léo, le CCAS va réaliser des travaux de mise en accessibilité et d'adaptation du bâtiment les Delphinelles afin d'accueillir le dispositif Lits d'Accueil Médicalisés.

Ces travaux permettront d'accueillir les usager-ères et les équipes du CCAS dans des locaux adaptés.

Livraison prévisionnelle : février 2023

b) Chalets hébergement Rondeau

Suite aux travaux d'infrastructure réalisés sur le site du Rondeau (dispositif inclus dans le Service de l'Hébergement Alternatif), le CCAS poursuit les investissements sur le site afin d'améliorer les conditions de vie des ménages avec le remplacement de 2 à 3 chalets par an.

c) CAI et CHRS Henri Tarze

Le CCAS poursuit les investissements sur les CHRS avec un programme de travaux permettant d'améliorer du cadre de vie proposé aux résident-es, de réorganiser les espaces

de travail et de sécuriser les 2 CHRS en lien notamment avec l'accueil de publics de plus en plus vulnérables.

Livraison prévisionnelle : 2022 (pour le dédoublement des salles de bains de l'aile famille du CAI) et 2023 (pour la sécurisation et les autres travaux d'amélioration sur le site).

LES OPERATIONS TRANSVERSALES

Opérations	BP 2021	Prop BP 2022	2023	2024	2025	2026	DOB 2022 BP2021 2026
Numérique André Léo		118 360	56 500	56 500			231 360
matériel réseau Autocom			55 000				55 000
Ressources / Transversales	-	118 360	111 500	56 500	-	-	286 360

Dépenses numériques – EHPAD André Léo

Ce poste reflète l'offre numérique prévue sur l'EHPAD André Léo, avec la fourniture du wifi pour les résident-es et agent-es dans l'ensemble du bâtiment. Cela suppose par exemple l'installation d'une quarantaine de bornes wifi.

Il comprend également la fourniture d'infrastructures qui fait le lien avec les opérateurs permettant de rendre effectif l'accès à la télévision et téléphone dans les chambres.

Il prévoit l'équipement d'une dizaine de postes de travail pour les agent-es, quelques télévisions des espaces communs et autres matériels (reprographie, projection, etc.).

ANNEXE 1. DETTE

Éléments relatifs à la dette consolidée du budget principal et des budgets annexes – orientations 2022

I. L'encours de dette consolidé du CCAS au 31/12/2021 : 18.035M€

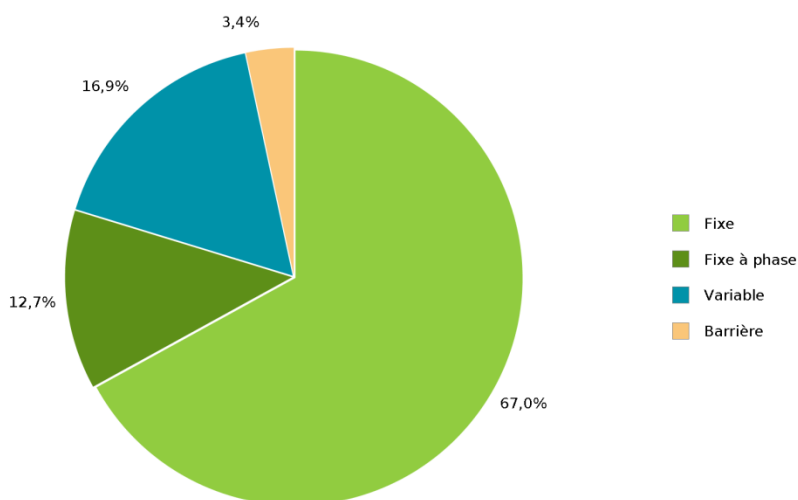
- ❖ La présentation de l'encours de dette est effectuée ci-après à titre consolidé pour l'ensemble du budget principal et des 10 budgets annexes.

A. La répartition par nature

	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Emprunts	15	15 452 489 €	1,39%
Revolving non consolidés	3	0 €	0,00%
Revolving consolidés		2 582 568 €	3,22%
Total dette	18	18 035 057 €	1,65%

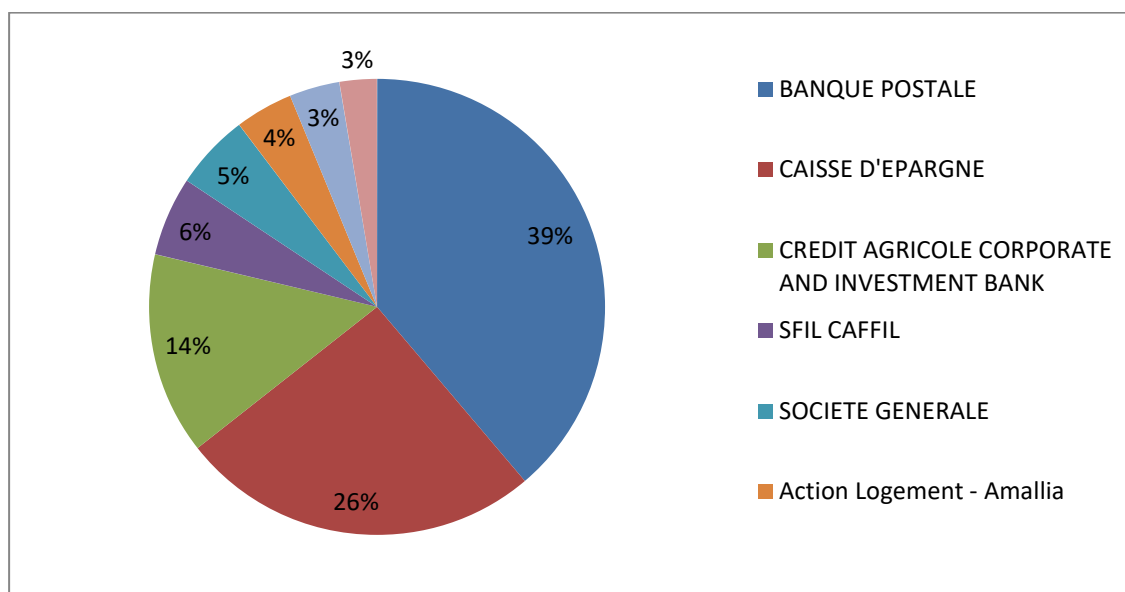
B. La répartition par type de risque

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	12 084 270.42 €	67,00 %	1,98 %
Fixe à phase	2 294 117.60 €	12,72 %	0,65 %
Variable	3 046 668.86 €	16,89 %	0,62 %
Barrière	610 000.00 €	3,38 %	4,05 %
Ensemble des risques	18 035 056.88 €	100,00 %	1,65 %



C. La répartition par prêteur

Prêteur	CRD
BANQUE POSTALE	6 994 833 €
CAISSE D'EPARGNE	4 618 486 €
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	2 582 568 €
SFIL CAFFIL	1 011 028 €
SOCIETE GENERALE	966 666 €
Action Logement - Amallia	739 403 €
Societe Financiere de la NEF	643 800 €
Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail	478 273 €
Ensemble des prêteurs	18 035 057 €



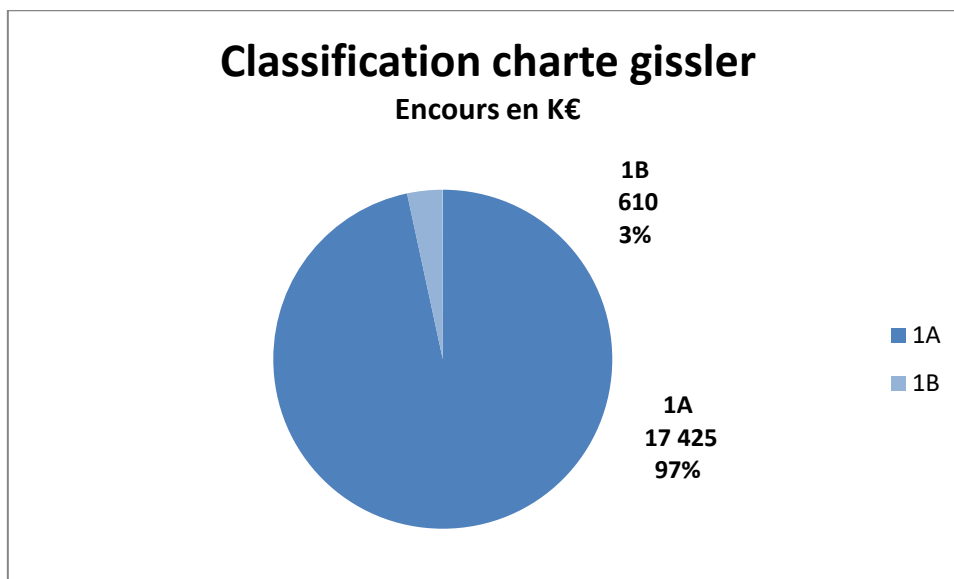
D. L'extinction (avant recours à de nouveaux emprunts)

	2021	2022	2023	2024	2025	2030
Encours moyen	15 821 279,15 €	17 160 023,95 €	15 186 476,62 €	13 409 298,81 €	11 794 116,90 €	4 946 920,10 €
Capital payé sur la période	2 119 075,41 €	2 015 290,83 €	1 834 290,37 €	1 604 160,24 €	1 624 941,57 €	850 351,17 €
Intérêts payés sur la période	310 835,60 €	283 865,42 €	235 794,03 €	193 676,26 €	161 591,41 €	43 146,91 €
Taux moyen sur la période	1,90%	1,60%	1,51%	1,42%	1,34%	0,86%

État généré au 31/12/2021

Elle est effectuée à la date du 31/12/2021, avant le recours aux nouveaux emprunts prévus par la prospective.

E. Dette selon la charte Gissler



II. Stratégie d'endettement

A. Une stratégie prudente

Compte tenu des anticipations du marché des taux, d'une part et de sa stratégie d'endettement, d'autre part, le CCAS souhaite recourir à des produits de financement dont l'évolution des taux d'intérêt doit être maîtrisée. Dans le souci d'optimiser sa gestion de dette et dans le cadre des circulaires n° NOR INTB9200260C du 15 septembre 1992 et n° NOR IOCB1015077C du 25 juin 2010, ainsi que de l'article 32 de la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires, le CCAS pourra recourir à des produits de financement qui pourront être des emprunts classiques à taux fixes simples, à phase ou à taux variables non structurés.

Pour l'exécution de ces opérations, il sera procédé à la mise en concurrence des établissements bancaires.

B. Les besoins d'emprunts de la prospective

BP 2021	Prop BP 2022	2023	2024	2025	2026	DOB 2022 BP2021 2026
3 400 000 €	3 100 000 €	4 000 000 €	4 400 000 €	3 300 000 €	2 500 000 €	20 700 000 €

Les Hypothèses de la prospective	2022	2023	2024	2025	2026
Taux d'intérêt (hyp prospective)	1,00%	1,20%	1,40%	1,50%	1,50%
Durée d'amortissement en années (hyp prospective)	15	15	15	15	15

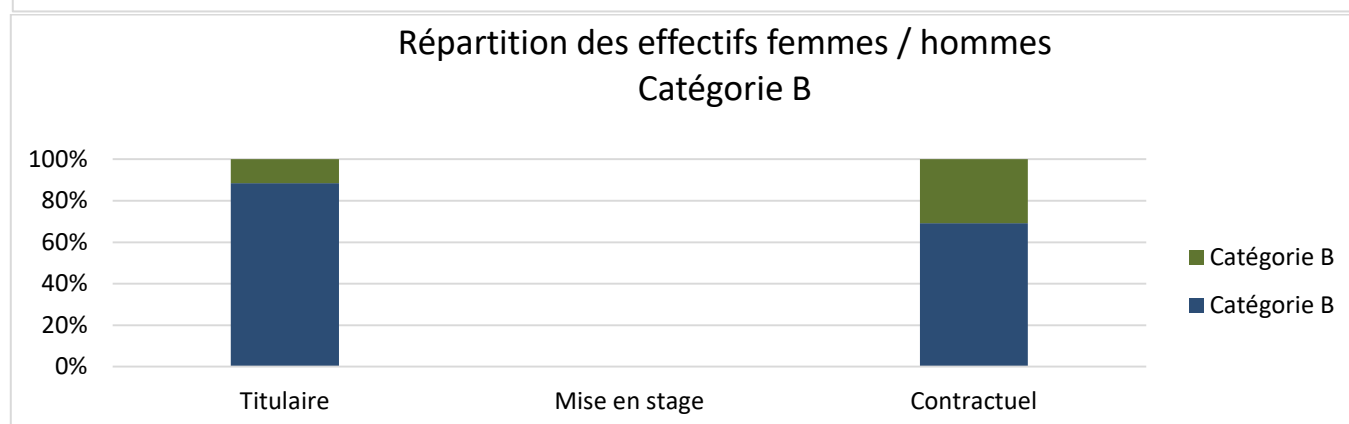
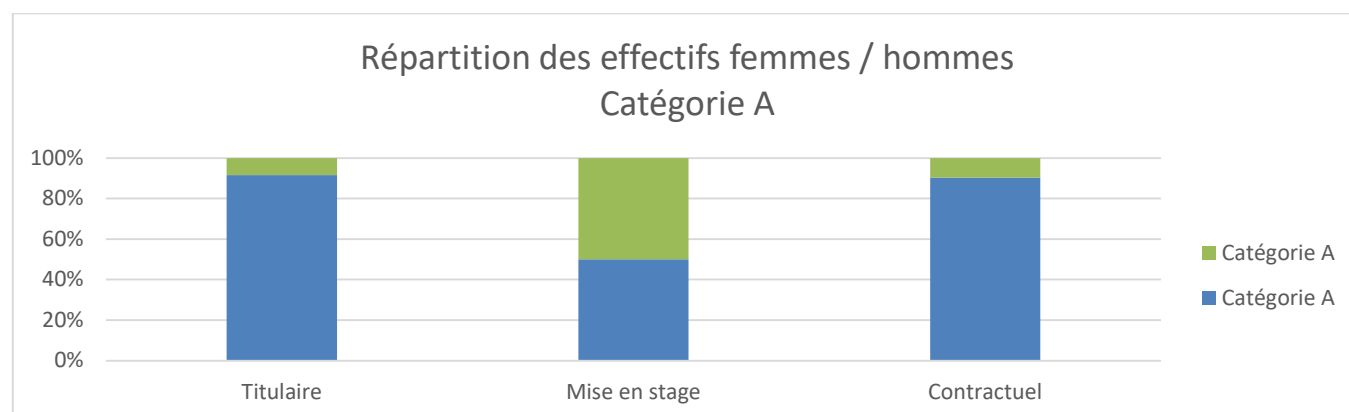
ANNEXE 2. STRUCTURE DES EFFECTIFS (Année 2020)

I. Conditions générales d'emploi

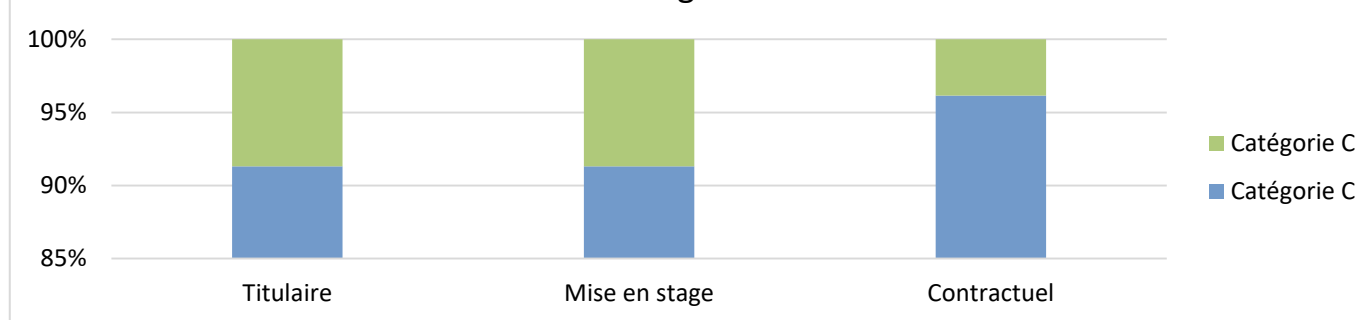
Effectifs : nombre d'agents-es sur postes permanents au 31/12/2020 *

**Personnes employées en année pleine sur postes permanents à temps complet*

Statut	Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C			TOTAL
	Femme	Homme	Total A	Femme	Homme	Total B	Femme	Homme	Total C	
Titulaire	173	16	189	54	7	61	420	40	460	710
Mise en stage	1	1	2	–	–	0	21	2	23	25
Contractuel	56	6	62	9	4	13	100	4	104	181
dont médecin vacataire	2	–	2	–	–	0	–	–	0	2
dont CDD	56	6	62	9	4	13	41	4	45	120
dont assistantes maternelles	–	–	–	–	–	–	59	–	59	59
TOTAL	230	23	253	63	11	74	541	46	587	916



Répartition des effectifs femmes / hommes Catégorie C



Répartition des effectifs par âge sur postes permanents

Catégorie hiérarchique	Moins de 25 ans		de 26 à 40 ans		de 41 à 55 ans		Plus de 55 ans	
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme
A	11	–	77	9	83	12	61	2
B	2	1	16	3	27	5	18	2
C	14	1	147	8	259	26	121	11
TOTAUX	27	2	240	20	369	43	200	15

Répartition des effectifs par catégorie et par direction sur postes permanents

Direction d'Action Sociale	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		TOTAL
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	
Direction Action Sociale Petite Enfance	94	4	5	1	326	7	437
Direction Action Sociale Lutte contre la Pauvreté et la Précarité	36	6	12	2	17	14	87
Direction Action Sociale Personnes Agées	60	–	12	5	159	20	256
Direction Finances et Administration Générale	6	–	6	4	4	1	21
Direction des Ressources Humaines	10	3	15	2	13	1	44
Pôle Appui Méthodes et Innovation	2	1	–	–	–	–	3
Pôle CIDP	2	–	4	–	–	–	6
Pôle Métiers et Numérique	1	–	1	–	–	–	2
Pôle Questure et Assistantes Directions Ressources	–	–	3	–	–	–	3
Direction Générale	–	1	–	–	–	–	1
Charges et Produits à Répartir	–	–	–	–	5	–	5
Charges et Produits non affectés	19	1	6	2	21	3	51
TOTAUX	230	15	64	16	545	46	916

La direction recensant le plus grand nombre d'agents-es au niveau de l'effectif est la Direction de l'Action Sociale Petite Enfance, dénombrant plus de 31 équipements Petite Enfance. Elle comptabilise à elle seule plus de 425 femmes contre 12 hommes au sein de ses effectifs (46,39 % de femmes sur l'effectif total, pour 0,7 % d'hommes).

Répartition par filière et par catégorie des agents-es sur postes permanents

Filière	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		TOTAL
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	
Administrative	49	10	59	9	41	1	169
Animation	–	–	1		–	–	1
Culturelle	–	–	1		–	–	1
Sanitaire et Sociale	182	12	2	1	279	25	501
Technique	1	1	–	1	162	20	185
Autre					59	–	59
TOTAUX	232	23	63	11	541	46	916

Répartition selon la durée du temps de travail sur postes permanents

Durée de travail	Femme	Homme	Total
Temps non complet	15	1	16
Temps thérapeutique	24	2	26
Temps partiel	169	4	173
Temps plein	634	67	701
TOTAL	842	74	916

Répartition des agents-es non permanents

Statut	Femme	Homme
Horaires	111	24
Contractuels	204	20
Vacataires	–	1
TOTAL	315	45

Les Bénéficiaires de l'Obligation d'emploi

Catégorie hiérarchique	Femme	Homme	Total
A	7	2	9
B	6	–	6
C	53	4	57
TOTAL	66	6	72

Les dispositifs : répartition des agents-es

Dispositif	Femme	Homme
Apprentis	4	1
Contrat accompagnement Emploi	7	–
TOTAL	11	1

Les Entrées

Motif d'entrée	Femme	Homme	Total
Recrutements	142	10	152
<i>dont contractuel</i>	119	9	128
<i>dont mise en stage</i>	5	–	5
<i>dont mutation</i>	7	–	7
<i>dont détachement</i>	3	–	3
<i>dont contrats de droits privés</i>	8	1	9
Réintégrations	4	–	4
<i>dont réintégration après disponibilité</i>	3	–	3
<i>dont réintégration après congé parental</i>	1	–	1
TOTAL	146	10	156

Les Sorties

Motif de sortie	Femme	Homme
Définitives		–
<i>dont retraite</i>	65	3
<i>dont fin d'engagement</i>	215	32
<i>dont fin de détachement</i>	5	–
<i>dont fin de CDI</i>	–	1
Provisoires		
<i>dont congé parental</i>	7	–
<i>dont détachement</i>	9	–
<i>dont congés sans traitement maladie</i>	7	–
<i>dont dispo pour suivre conjoint</i>	1	–
<i>dont dispo pour élever un enfant</i>	2	–
<i>dont dispo maladie</i>	2	–
<i>dont dispo pour convenance personnelle</i>	9	–
<i>dispo pour création d'entreprise</i>	1	–
TOTAL	323	36

Le nombre de départs à la retraite

Catégorie hiérarchique	Femme	Homme	Total
A	21	–	21
B	10	1	11
C	34	2	36
TOTAL	65	3	68

L'Age Moyen de départ à la Retraite

Catégorie hiérarchique	Femme	Homme	Total
A	62 ans et 7 mois	–	62 ans et 7 mois
B	63 ans et 3 mois	62 ans	62 ans et 6 mois
C	62 ans et 1 mois	65 ans et 6 mois	63 ans et 8 mois
TOTAL	62 ans et 7 mois	63 ans et 7 mois	63 ans

Emplois supérieurs : Responsables, Adjoint-es et Directeur-rices

Emploi	Femme	Homme	Total
Responsable d'établissement /Service	16	1	17
Adjoint-e de direction	4	1	5
Directeur-riche délégué-e	4	2	6
Directeur / Directrice	4	3	7
TOTAL	30	5	35

Agent-es promu-es

Type de promotion	Agents-es promu-es		TOTAL
	Femme	Homme	
Avancement de grade	69	11	80
Promotion interne	1	3	4
TOTAUX	70	14	84

Parcours professionnels et mobilité

Catégorie hiérarchique	Femme	Homme	Total
A	4	–	4
B	4	–	4
C	2	–	2
TOTAL	10	–	10

Ces données indiquent le nombre d'agent-es ayant réalisé une mobilité.

II. La Rémunération

Revenus nets moyens annuels (temps plein)

Catégorie hiérarchique	Femme	Homme	Total
A	21 559 €	24 888 €	23 224 €
B	18 253 €	16 995 €	17 624 €
C	17 907 €	21 421 €	19 664 €
Contrats de droits privés	6 552 €	5 874 €	6 213 €
Moyenne totale	16 068 €	17 294 €	16 681 €

Moyenne de Net à Payer avant impôts

Revenus nets moyens annuels par filière et par catégorie

Filière	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		TOTAL
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	
Administrative	23 816 €	33 402 €	16 743 €	19 045 €	17 503 €	22 714 €	22 204 €
Animation	–	–	20 349 €	–	–	–	20 349 €
Sanitaire et Social	19 994 €	18 626 €	13 727 €	–	17 137 €	19 027 €	17 702 €
Technique	–	–	–	16 252 €	17 273 €	21 562 €	18 362 €

Moyenne de Net à Payer avant impôts

	Femme	Homme
Contrats de droit privé	6 552 €	5 874 €

Moyenne de Net à Payer avant impôts

Revenus nets à payer annuels moyens des cadres à temps plein (Moyenne de Net à Payer avant impôts)

Chef-fe de service	Femme	Homme	Total
Salaire net annuel à payer moyen	29 456 €	25 804 €	27 571 €

Directeur/Directrice d'Établissement	Femme	Homme	Total
Salaire net annuel à payer moyen	28 482 €	36 897 €	32 690 €

Adjoint-e de direction	Femme	Homme	Total
Salaire net annuel à payer moyen	32 788 €	31 789 €	32 289 €

Directeur/Directrice	Femme	Homme	Total
Salaire net annuel à payer moyen	39 019 €	34 248 €	36 634 €

Primes et indemnités annuelles dans la rémunération

Moyenne des primes et indemnités annuelles allouées aux agent-es titulaires

Prime	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme
IFSE Moyen	1 858,59 €	2 008,20 €	1 597,48 €	1 425,44 €	1 459,60 €	1 536,69 €
NBI moyenne	517,58 €	708,50 €	558,76 €	384,78 €	214,18 €	179,31 €
SFT Moyen	246,57 €	637,70 €	105,44 €	163,44 €	340,72 €	547,69 €

Moyenne des primes et indemnités annuelles allouées aux agent -es contractuel-les sur emplois permanents

Prime	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme
IFSE Moyen	1 484,80 €	2 153,50 €	944,30 €	1 511,20 €	1 356,00 €	1 409,60 €
NBI moyenne	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SFT moyen	210,70 €	577,40 €	158,10 €	301,00 €	444,30 €	5,40 €

Heures supplémentaires

Heures supplémentaires des agent-es titulaires

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		TOTAL
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	
Nombre d'heures	–	–	–	–	1 132	226	1 358
Nombre d'agents-es	–	–	–	–	32	13	45

Heures supplémentaires des agent-es contractuel-les sur postes permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		TOTAL
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	
Nombre d'heures	–	–	–	–	396	158	554
Nombre d'agents-es	–	–	–	–	54	3	57

III. La Formation

Nombre de jours de formation

Catégorie hiérarchique	Femme	Homme	Total
A	531	40	571
B	100	12	112
C	736	81	683
TOTAL	1367	133	1500

Nombre d'agent-es ayant réalisés-es une prépa concours/examen et tests de positionnement

Type de formation	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		TOTAL
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	
Prépa concours / examens	12	2	1	–	38	1	54
Tests de positionnement	–	–	5	3	2	–	10
TOTAUX	12	2	6	3	40	1	64

IV. Conditions de travail

Accident de travail / trajet

Type d'accident	Nb d'accidents		TOTAL
	Femme	Homme	
Accident de travail	68	10	78
Accident de trajet	16	0	16
TOTAUX	84	10	94

V. Congés

Nombre d'agent-es ayant pris des congés d'une durée égale ou supérieure à 6 mois

Type de congés	Femme	Homme	Total
Congé parental	11	–	11
Disponibilité	51	5	56
TOTAL	62	5	67

VI. Organisation du temps de travail

Nombre d'agent-es sur poste à temps complet travaillant à temps partiel en 2020

Catégorie hiérarchique	Femme	Homme	Total
A	42	2	44
B	6	–	6
C	120	2	50
TOTAL	168	4	172

Ces données représentent le nombre d'agent-es occupant leur poste en temps partiel (de droit ou pas), hors mi-temps thérapeutiques.

Nombre d'agent-es à temps partiel ayant repris un temps plein à leur demande en 2020

Catégorie hiérarchique	Femme	Homme	Total
A	4	–	4
B	1	–	1
C	9	–	5
TOTAL	14	0	14

Les temps non complets

Catégorie hiérarchique	Femme	Homme	Total
A	5	1	6
B	1	–	1
C	9	–	9
TOTAL	15	1	16

CCAS de Grenoble

Patrimoine bâti *Cartes des investissements*

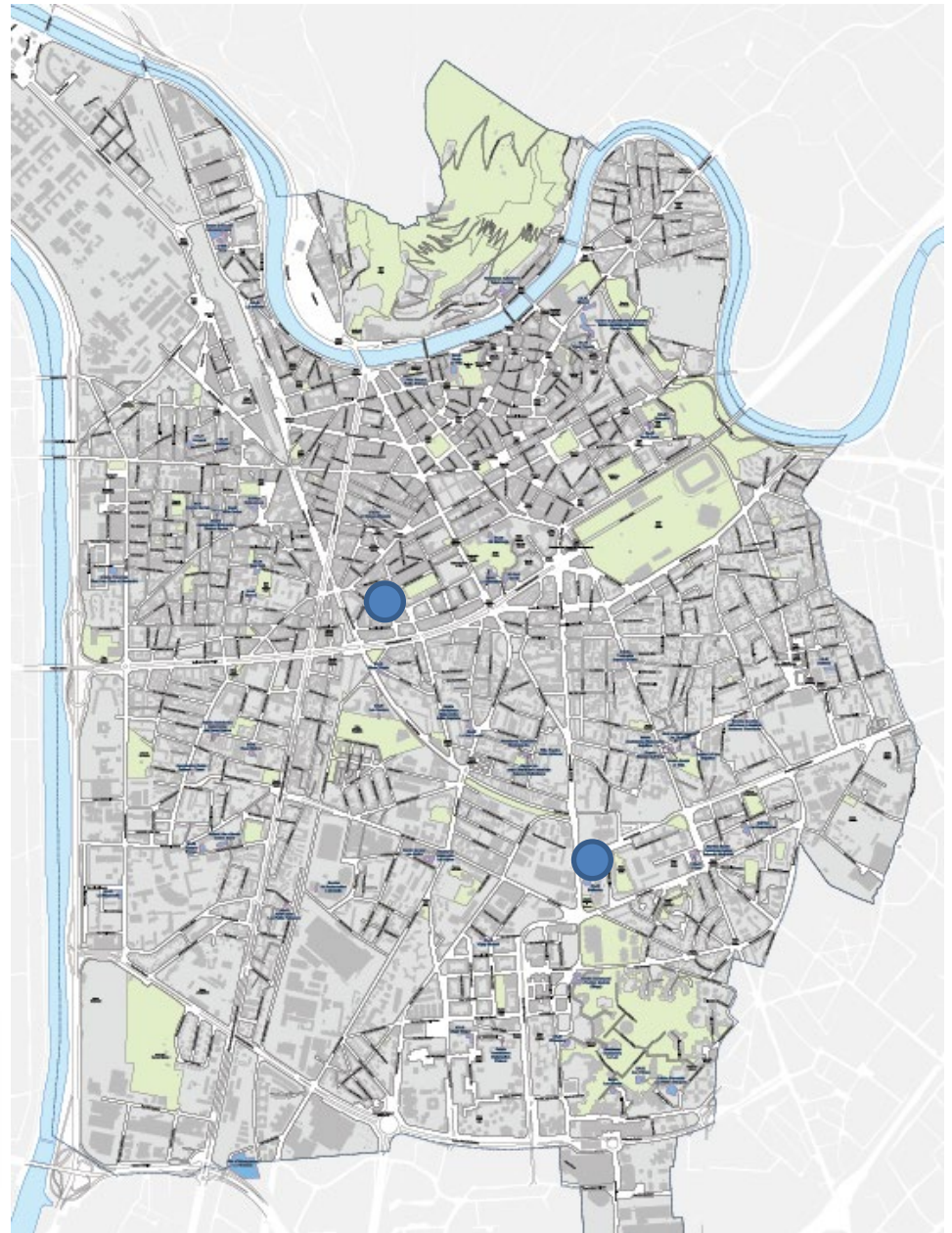
2022-2026



Le patrimoine bâti du CCAS

La répartition des biens par DAS :

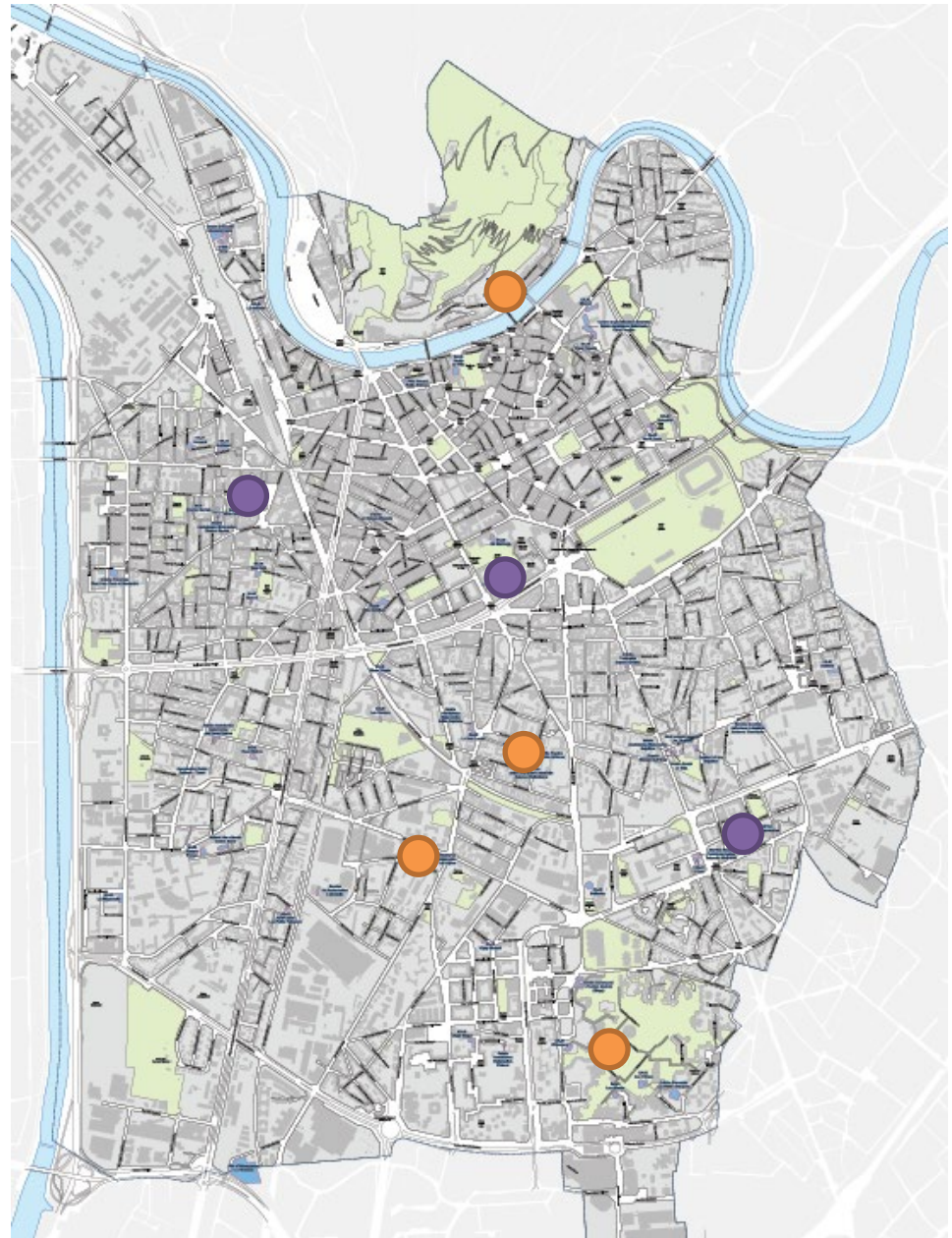
- Les autres équipements /
 - ● Les locaux administratifs :
 - Le Siège du CCAS (47 avenue Marcelin Berthelot)
 - Le bâtiment « Bobillot » (DASLPP, 8 rue sergent Bobillot)



Le patrimoine bâti du CCAS - DASPA

La répartition des biens par DAS :

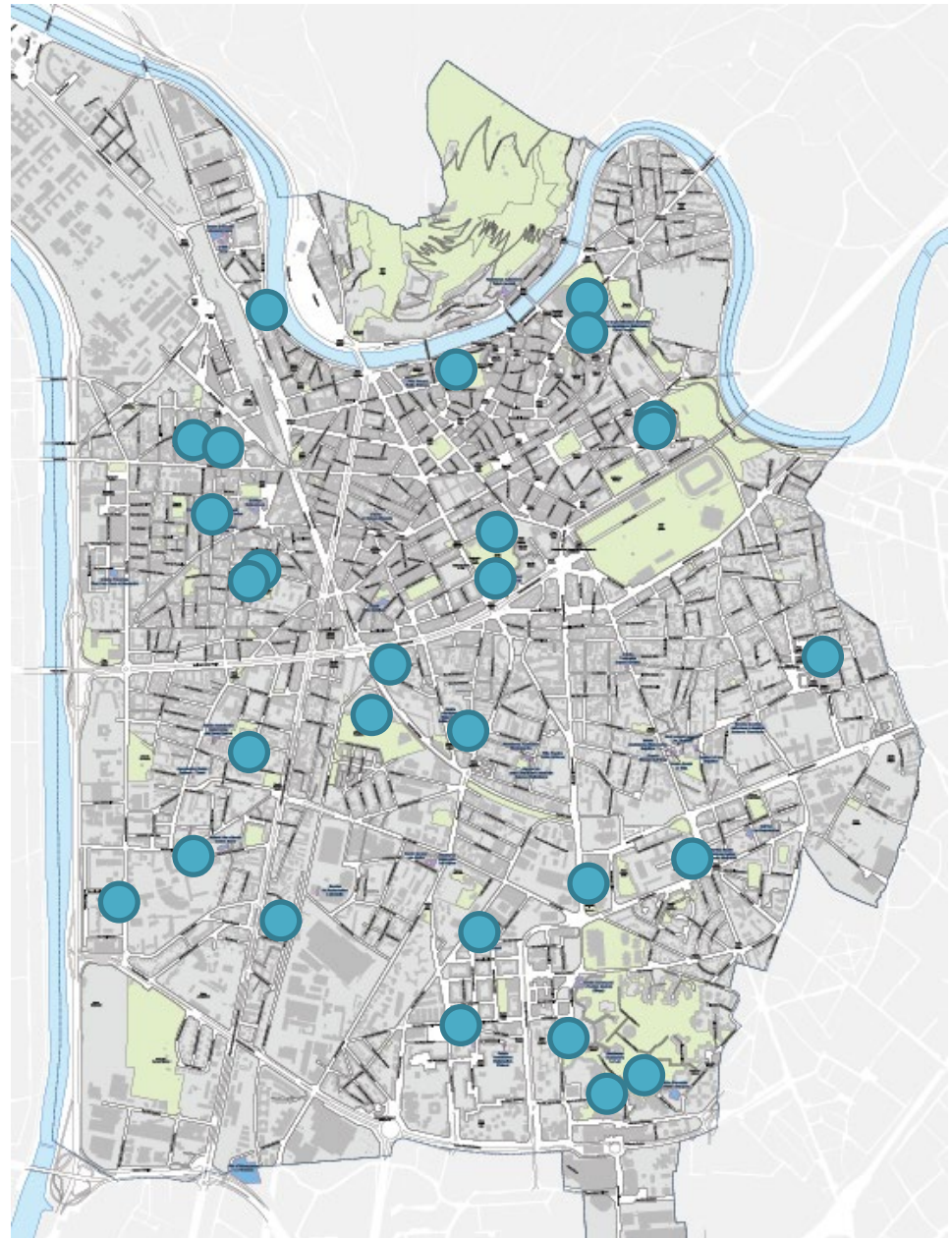
- DASPA : Direction Action Sociale Personnes Agées
- Rappel de l'organisation
 - Direction déléguée « Dépendance et Soins »
 - Direction déléguée « Autonomie et veille sociale »
- Les principaux équipements :
 - ● 4 Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) dont 1 sur la commune de Montbonnot-Saint-Martin
 - ● 4 Résidences Autonomies (RA)
 - Le Centre de Jour
 - La Maison des Aidants
 - 3 implantation pour le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)
 - Le Service Social Personnes âgées (SSPA)
 - La Restauration à Domicile (RAD)



Le patrimoine bâti du CCAS - DASPE

La répartition des biens par DAS :

- DASPE : Direction Action Sociale Petite Enfance
- Rappel de l'organisation
 - 2 Directions déléguées « Gestion des établissements et projets transversaux »
 - 1 Pôle « Modes de garde et suivi des demandes »
 - 1 Pôle « Sécurité, santé et médico-social »
- Les principaux équipements :
 - ● Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) ou crèches collectives
 - Equipements mis à disposition d'associations (Les Loupiots, Les Petits Arlequins, Chez Pom Flore et Alexandre, La Trottinette)
 - Relais Assistantes Maternelles (RAM)
 - Le Pôle d'Accueil Petite Enfance
 - Des Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)



Le patrimoine bâti du CCAS - DASLPP

La répartition des biens par DAS :

- DASLPP : Direction Action Sociale Lutte Contre la Pauvreté et la Précarité
- Rappel de l'organisation
 - Direction déléguée « Hébergement et Santé »
 - Direction déléguée « Accueil, accès aux droits, accompagnement »
- Les principaux équipements :
 - ● 2 Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)
 - ● 1 Site « d'hébergement alternatif »
 - Des dispositifs intégrés dans d'autres équipements : Lits Halte Soins Santé (LHSS), Lits d'Accueil Médicalisés (LAM)



Les investissements : Opérations

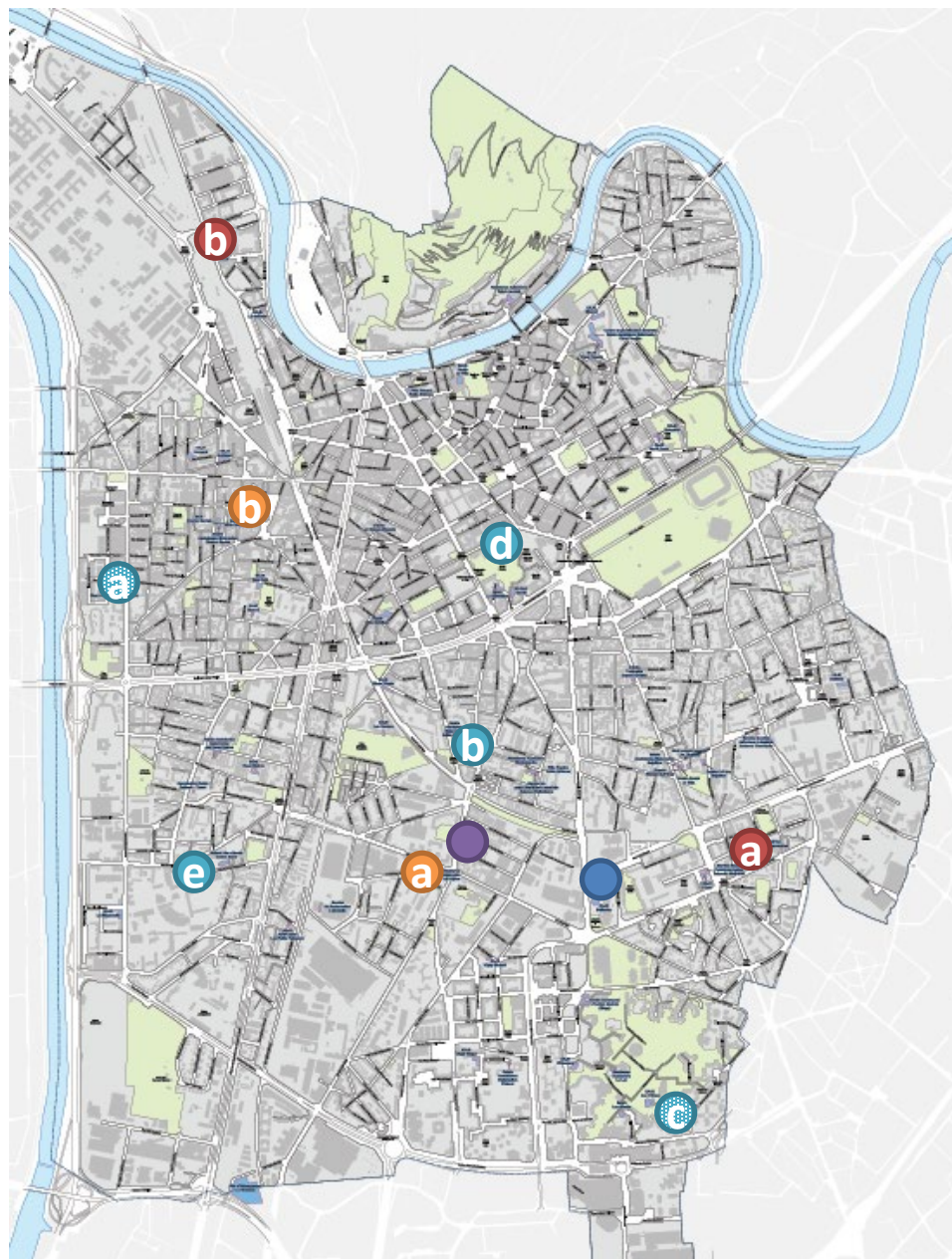
Mandat 2020 – 2026 (Projets)

DASPA : Direction Action Sociale Personnes Agées :

- Construction de l'EHPAD A. Léo (livraison 2022 / 84pl.) ; (mobiliier et numérique) ; *impact en fct. sur redevance ACTIS (pour la construction)* ;
- a** Aménagement des extérieurs (phase 2) de l'EHPAD Lucie Pellat (2022 / 79pl.) ;
 - Travaux d'amélioration et de mise en sécurité sur la Résidence Autonomie les Alps (livraison 2023 ? / 66pl.) ; *impact en fct. sur redevance ACTIS*
 - Requalification de la Résidence Autonomie Saint Bruno / ex. EHPAD (livraison 2025 / 75pl.) ; (mobiliier et numérique) ; *impact en fct. sur redevance ACTIS*
 - ➔ Transfert + fermeture RA Montesquieu
- Cité des Aînés (phase transitoire; définition du besoin + estimation en cours)

DASPE : Direction Action Sociale Petite Enfance :

- a** Travaux d'amélioration crèche associative Pom Flore et Alexandre (li. 2023) ; CCAS = propriétaire
- b** Réhabilitation EAJE Voie Lactée (li. 2024 / 36pl.) ; CCAS = affectataire d'un bien Ville
- c** Réhabilitation crèche associative les petits Arlequins (li. 2025 ; lien avec le projet pôle enfance des Trembles) ; CCAS = affectataire d'un bien Ville
- d** Réhabilitation EAJE Ilot Marmots (li. 2025 ; lien avec réhab. École Jules Vernes / 48pl.) ; CCAS = affectataire d'un bien Ville
- e** Réhabilitation EAJE Anatole France (li. 2029 / 90pl.) ; CCAS = affectataire d'un bien Ville



Les investissements : Opérations

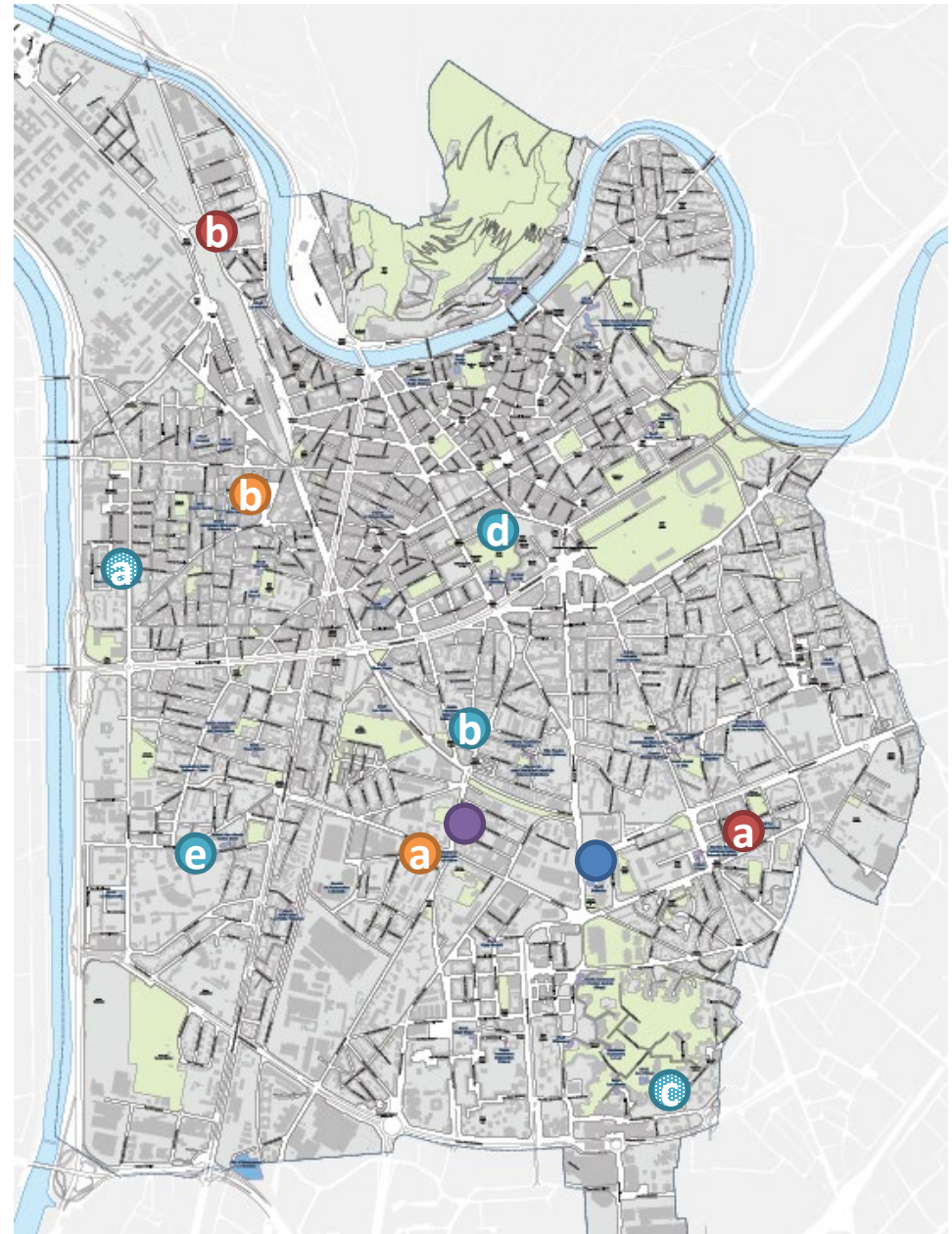
Mandat 2020 – 2026 (Projets)

DASLPP : Direction Action Sociale Lutte Contre la Pauvreté et la Précarité :

- a** Requalification du dispositif LAM Delphinelles / ex. EHPAD (livraison 2023 / 25pl.) ; CCAS = gestionnaire d'un bien ACTIS
- b** Douches CAI (2022) + Sécurisation / réaménagement bureaux / ouverture au 2^{ème} (2023) ; CCAS = propriétaire du CAI et CCAS = gestionnaire du CHRS / bien Grenoble Habitat

DG : Direction Générale

- d** Claudel : subvention d'équipement versée par le CCAS à la Ville
 - Numérique Flaubert





CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GRENOBLE

Centre Communal Camille-Claudé

47, avenue Marcelin-Berthelot - 38100 Grenoble

Décembre 2021